



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Jeudi 11 février 2021

Compte-rendu du Comité Syndical du 11 février 2021



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
11 rue Dame Denise
50 000 - Saint-Lô
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués par Monsieur le Président, se sont réunis le jeudi 11 février 2021, à la maison du département à Saint-Lô.

Étaient présents (P), excusés (Ex), absents (A) :

N° secteur	DÉLÉGUÉS					
	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
1	Thierry	GLORIEUX	P	Luc	DARDENNE	
1	Sandrine	POULET	EX	Véronique	CHAUVIN	
1	Valérie	NOUVEL	EX	Camille	CHRÉTIEN	
1	Coralie	ANGOT	EX	Dominique	LECHAT	
1	Raynald	PIQUET	EX	Alain	BABIN	
1	Bernard	DECOENE	EX	Frédéric	PAYSANT	
1	Mickaël	ROGER		Didier	MARIN	
1	Pierre	PROD'HOMME	P	Philippe	HARDY	
1	Olivier	NOCQUET	P	Hubert	GAZENGEL	
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Patrice	GARNIER	EX	Philippe	RALLU	
2	Richard	HERPIN	EX	Alain	ROUSSEL	
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN	EX	Odile	HESLOUIS	
2	Alban	ERACLAS	P	Rémy	PINSON	
2	Jean-Vital	HAMARD	EX	Jacques	DUZERT	
2	Gilles	DELAFOSSÉ	P	Olivier	PJANIC	
3	Isabelle	LE SAINT	EX	Alain	CHARBONNEL	
3	Patrick	BOSQUET	EX	Bernard	VIEL	
3	Jean-Charles	BOSSARD	EX	Denis	LEBOUTEILLER	
3	Patrick	NIOBEY	P	Catherine	HERSENT	
3	Nelly	LELIÈVRE	EX	Daniel	LÉCUREUIL	
3	Patricia	LECOMTE	EX	Alexis	LAISNÉ	
3	Alain	BRIÈRE	P	Gaylord	NIOBEY	
3	Justin	DICKSON	EX	Marc	HAMEAU	
4	Daniel	VESVAL	P	Michel	LHUILIER	
4	Pascal	RENOUF		Yohann	LEROUTIER	
4	Jean-Patrick	AUDOUX	P	Patrice	GUÉRIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSELIN	
5	Jacky	VAYER	EX	Yohann	LECHEVALIER	
5	Patrick	LEBOUTEILLER	P	Pascal	LANGLOIS	
5	Emmanuelle	BOUILLON	P	Pascal	BARBET	
5	Pascal	GERVAISE	P	Harold	HOREL	
5	Hubert	GUILLOTTE	P	Hervé	AGNES	
5	Daniel	LEFRANC		Philippe	D'ANTERROCHES	
5	Jacky	BIDOT		Régis	BOUDIER	
6	Jean-Claude	BRAUD	P	Elisabeth	DEVI	

6	Pascal	LANGLOIS	P	Yolande	MARIE	
6	Louis	JANNIERE	P	François	CAPPELAERE	
6	Samuel	CULLERON	P	Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	P	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	P	Roland	BOULANGER	
6	Jacques	CIROU		Mélanie	THIÉBOT	
6	Jean-Claude	LEGRAVEREND	P	Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Loïc	RENIMEL	
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	P	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET	EX	Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	P	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	P	Dominique	MESNIL	
8	Hubert	LHONNEUR		Gilbert	LETERTRE	
8	Hubert	ÉNOT	P	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY	P	Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Michel	JOURDAN	
9	Gilbert	DOUCET	P	Françoise	BERTRAND	
9	Jean-Pierre	LEMYRE		Nicolas	POISSON	
9	Daniel	HOUYVET	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Philippe	LE CLECH	P	Yves	ASSELIN	
10	Hubert	DUBOST	P	Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	EX	Pierre	TOLLEMER	
10	Alain	LECHEVALIER	P	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSON	P	Allain	COSSÉ	
10	Georges	HELAQUET	P	Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE	P	Cindy	PROOST	
11	Dominique	FLAMBARD	EX	Christiane	LAISNEY	
11	Hélène	BESNARD	P	Sébastien	LANGLOIS	
11	Christian	FAUDEMÉR	EX	Gilbert	VILLETTE	
11	Vincent	KRESSMANN	P	Michel	ALIX	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Rémi	COUSIN	
11	Christophe	LELIÈVRE	P	Norbert	BABIN DE LIGNAC	

Monsieur HEURTIER-GUEGUEN (S2) a donné pouvoir à Monsieur BRIONNE (S2)

Madame LE SAINT (S3) a donné pouvoir à Monsieur BRIERE (S3)

Monsieur BOSSARD (S3) a donné pouvoir à Monsieur BRIERE (S3)

Monsieur LE BLOND (S10) a donné pouvoir à Monsieur SANSON (S10)

Monsieur DICKSON (S3) a donné pouvoir à Monsieur BRAUD (S6)

Assistaient également à la séance :

- ▶ Monsieur Pascal DEBOISLOREY (Directeur du SDEM50),
- ▶ Monsieur David PIEDAGNEL (Directeur Adjoint du SDEM50),
- ▶ Monsieur Olivier LEVAVASSEUR (Pôle Ressources Humaines, Communication et Assemblée),
- ▶ Monsieur John RAULT (Pôle Juridique et Marchés Publics)
- ▶ Madame Delphine LOYANT (Pôle Finances)

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9 heures 30 et remercie les 43 délégués présents sur les 70 titulaires et suppléants que comprend le Comité Syndical.

Monsieur Fabrice DESPREZ (Secteur 11) est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- ▶ **Vie syndicale**..... 5
 - ▶ Approbation compte-rendu du Comité du 16 décembre 2020
 - ▶ Compte rendu Activité Electricité
 - ▶ Compte rendu Activité Gaz
 - ▶ Règlement intérieur

- ▶ **Conventions et marchés** 24
 - ▶ Marché de travaux pour la construction du nouveau siège du SDEM50 – autorisation de lancement de la consultation
 - ▶ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège du SDEM50 – forfait définitif de rémunération

- ▶ **Transferts de compétence** 24
 - ▶ Transferts IRVE
 - ▶ Transferts EP
 - ▶ Transferts Réseau de chaleur

- ▶ **Finances**..... 24
 - ▶ Rapport d'orientation budgétaire

- ▶ **Ressources Humaines**..... 24
 - ▶ Adhésion au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel renouvelé par le CDG50

- ▶ **Informations diverses**..... 24
 - ▶ Délibérations du Bureau du 28/01/2021
 - Convention Groupement de commande installation solaire St Lô Agglo
 - Adhésion au groupement d'achat étude prospective IRVE
 - Plan de formation 2021
 - ▶ Décisions du Président

Vie Syndicale

1. Approbation du compte-rendu du comité du 16 décembre 2020.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD demande s'il y a des observations au compte-rendu de la réunion du comité du 16 décembre 2020.

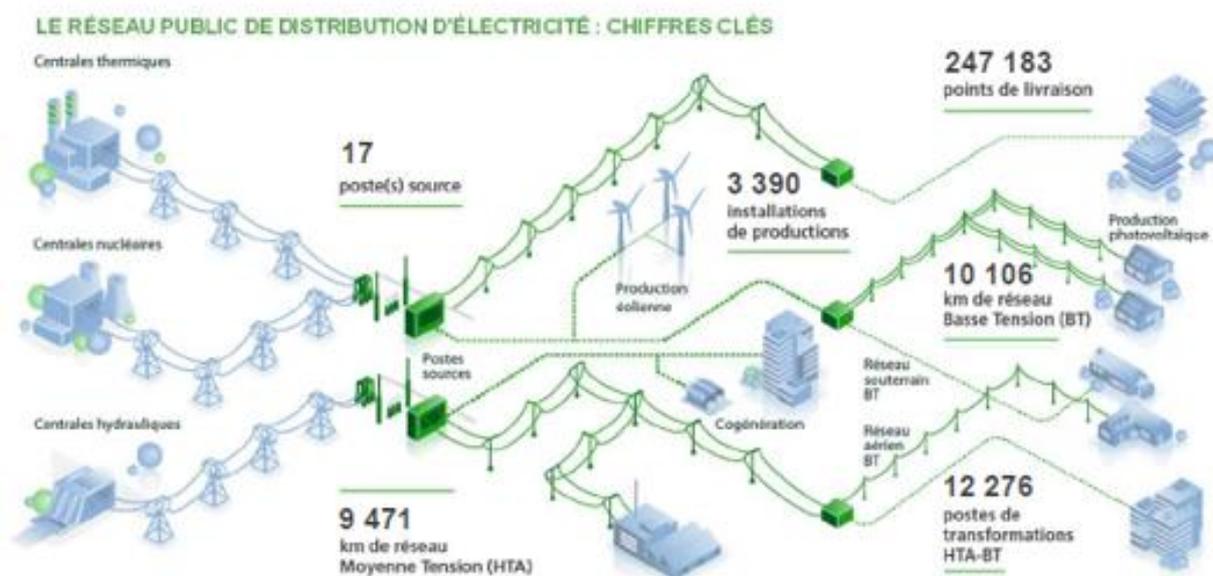
Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres concernés.

2. Compte-rendu d'activité d'électricité 2019

Rapporteur : Monsieur LEPOURRY et Monsieur DEBOISLOREY

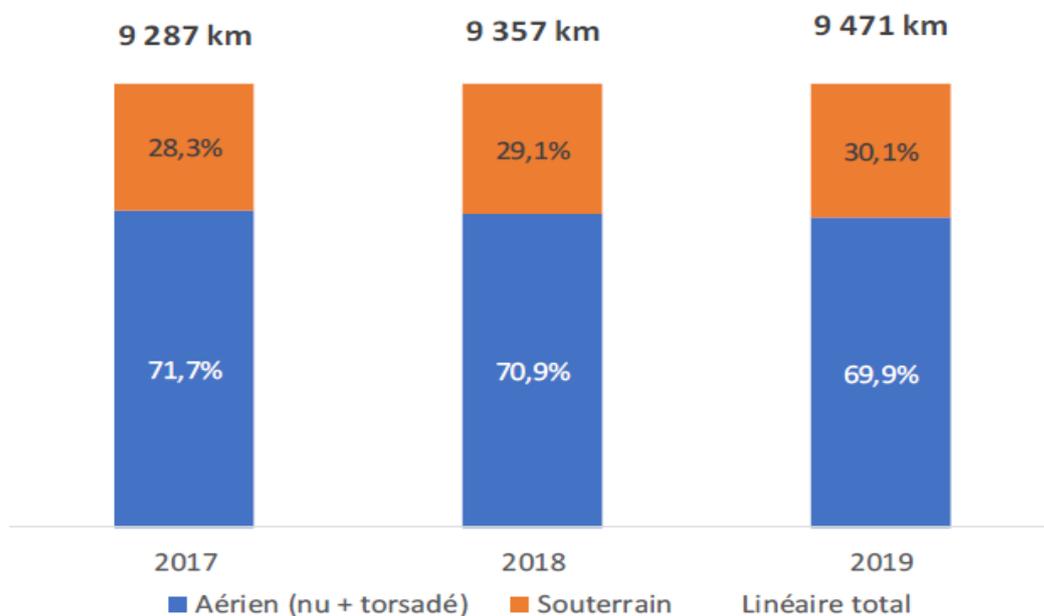
Monsieur LEPOURRY et Monsieur DEBOISLOREY présentent le compte-rendu d'activité d'électricité.

En préambule Monsieur DEBOISLOREY précise que les données 2020 fournies par ENEDIS afin de rédiger le rapport 2020 seront disponibles en juin 2021.



Le réseau HTA :

Evolution du réseau HTA (km)



Monsieur GUILLOTTE souhaite avoir des précisions concernant le réseau aérien nu basse tension et le plan d'enfouissement.

Monsieur LEPOURRY indique que le linéaire de réseau aérien nu basse tension est de 1162 km à fin 2019 et que le nouveau contrat prévoit à terme de renouveler 90% de ce réseau.

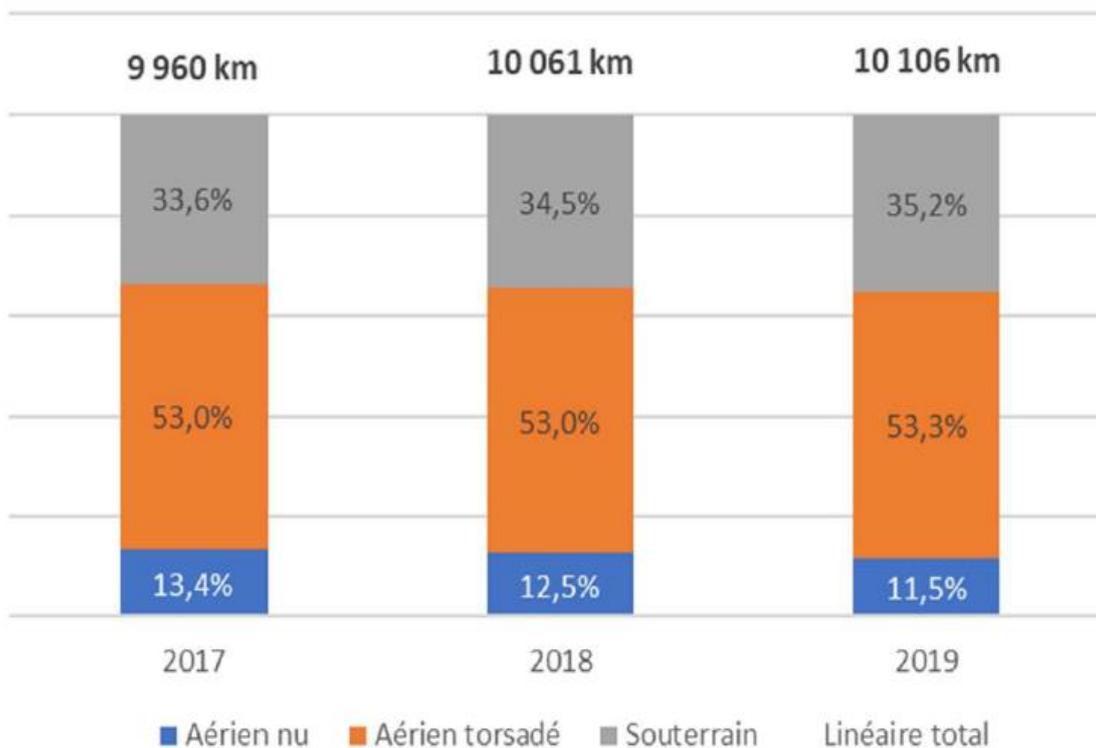
Monsieur LEPOURRY ajoute que le nombre de km de résorption de fils nus est pour l'instant d'environ 100 km/an principalement réalisé par le SDEM50.

Pyramide des âges des réseaux HTA (km)

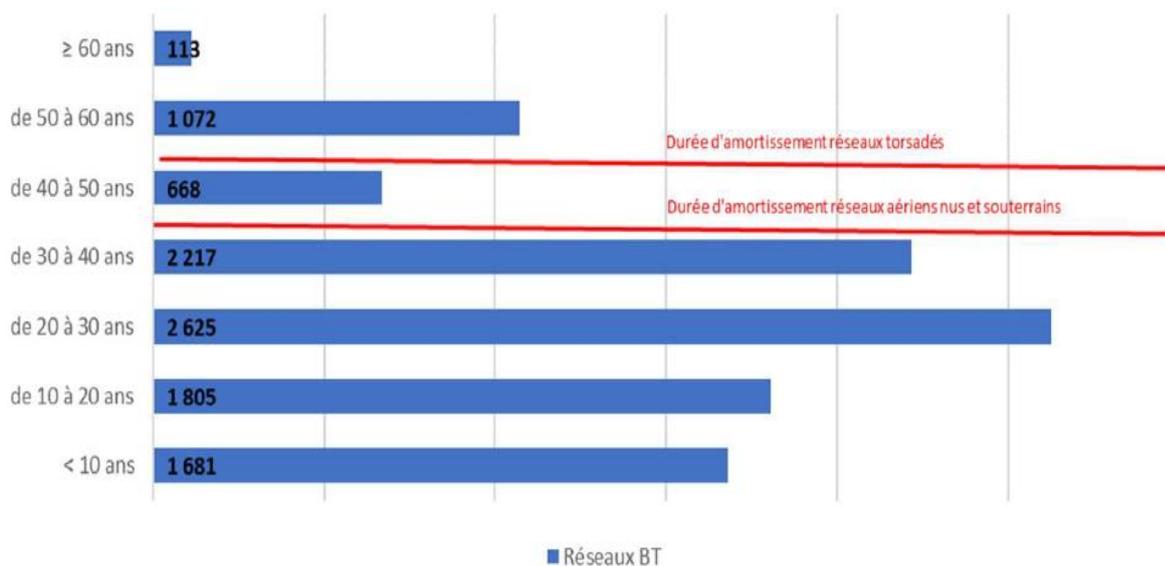


Le réseau BT :

Evolution du réseau BT



Pyramide des âges des réseaux BT (km)



Les ouvrages :

Points positifs :

- ◆ Hausse de l'enfouissement des lignes HTA et de la sécurisation BT (+1 point)
- ◆ Diminution significative des linéaires HTA vulnérables aux aléas climatiques et suivi régulier de leur résorption (-15% en 2 ans)
- ◆ Suppression de 24 km de sections HTA 37,7 et 34,4 mm² incidentogènes
- ◆ Hausse des travaux de fiabilisation des réseaux et postes HTA/BT (+1,5 M€)

Points d'attention :

- ◆ Faiblesse du taux de renouvellement et hausse de l'âge moyen des ouvrages traduisant leur vieillissement même si Enedis cherche à amplifier les opérations PDV
- ◆ Retrait anticipé des disjoncteurs de branchements ABB installés entre 2017 et 2019
- ◆ Etat de vétusté des colonnes montantes restant à déterminer ainsi que leur adaptation à l'utilisation de compteurs Linky
- ◆ Vigilance sur l'obsolescence éventuelle des tableaux HTA et BT des postes de transformation nécessitant un contrôle spécifique de l'autorité concédante
- ◆ Le manque d'informations sur les résultats des interventions de maintenance

La qualité de distribution :

Décret qualité - Concession -	2017	2018	2019
Nombre de clients affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	0	603	368
Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT	0	0	0
Nombre de clients affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min.), toutes causes confondues	0	791	0
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	0	31 761	38 777
Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT	0	22 969	28 404
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	0	9 787	10 770

Le critère B :

Critère B HIX reconst. (min) - Concession-	2017	2018	2019	Evolution (%)
Hors incidents exceptionnels	91,0	72,9	97,7	34%
Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	0,0	0,0	0,0	
Dont incident sur le réseau de distribution publique	70,1	52,3	75,7	45%
Dont incident Poste source	1,6	1,9	0,2	-92%
Dont incident réseau HTA	59,6	40,1	62,5	56%
Dont incident réseau BT	8,9	10,3	13,1	27%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	20,9	20,6	21,9	6%
Dont travaux réseau HTA	14,6	13,8	15,6	13%
Dont travaux réseau BT	6,3	6,8	6,3	-7%

Monsieur LEPOURRY précise que le critère B correspond au temps de coupure/usager/an et que l'augmentation constatée entre 2018 et 2019, de 72,9 mn à 97,7 mn, est corrélée aux 3 tempêtes de cette dernière année, toutefois non considérées comme des événements climatiques exceptionnels.

Monsieur LEPOURRY ajoute que dans le cadre du nouveau contrat de concession 2021-2051, l'objectif du critère B est de 90 mn maximum, en moyenne, sur les 4 dernières années..

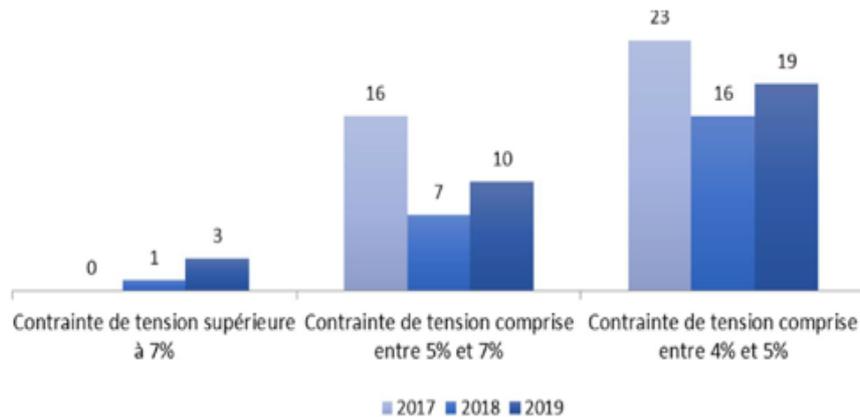
Monsieur LECHEVALIER indique qu'en 2016 le département de la Manche était classé en 92^{ème} position pour l'indicateur réglementaire de continuité d'alimentation à l'échelle nationale, c'est pourquoi ENEDIS avait décidé de mettre en œuvre un programme exceptionnel d'amélioration de la qualité de 11 millions d'euros sur 4 ans.

Monsieur LECHEVALIER souhaite prendre connaissance du nouveau classement.

Monsieur BRAUD précise qu'il n'a pas connaissance de ce nouveau classement mais que cet indicateur s'est nettement amélioré.

Départs HTA

Evolution des départs HTA en contrainte de tension - Concession-	2017	2018	2019
Contrainte de tension supérieure à 7%	0	1	3
Contrainte de tension comprise entre 5% et 7%	16	7	10
Contrainte de tension comprise entre 4% et 5%	23	16	19
Nb départs HTA en contrainte (DU/U > 5%)	16	8	13
% départs HTA en contrainte (DU/U > 5%)	7,1%	3,6%	5,9%



Départs BT

Evolution des clients mal alimentés (CMA) - Concession-	2017	2018	2019
Total clients mal alimentés	239	1239	1545
Taux de clients mal alimentés	0,1%	0,5%	0,6%
- En zone urbaine	0,0%	0,3%	0,5%
- En zone rurale	0,1%	0,7%	0,7%

La qualité de l'électricité :

Points positifs :

- ◆ Le taux moyen d'incidents HTA aérien reste inférieur à la moyenne nationale
- ◆ La baisse du taux d'utilisateurs affectés par plus de 6 coupures longues

Points d'attention :

- ◆ Hausse de la durée moyenne de coupure par usager BT de 72,9 mn à 97,7 mn en 2019
- ◆ Du fait de sa structure essentiellement aérienne, le réseau HTA reste sensible aux aléas climatiques et notamment aux épisodes venteux (3 tempêtes en 2019)
- ◆ Des départs HTA concentrant un nombre élevé de coupure et des durées significatives
- ◆ La hausse du nb d'usagers coupés plus de 3 h. cumulées et plus de 5h. Consécutives
- ◆ Les pénalités et abattements pour coupures longues s'élevant à 318 k€
- ◆ Le nombre d'usagers BT mal alimentés n'a pas diminué par rapport au précédent exercice, sans tenir compte la modification des paramètres de calcul
- ◆ Le maintien des contraintes de tension observées sur la plupart des départs HTA
- ◆ La durée moyenne de coupure pour travaux planifiés pouvant être améliorée
- ◆ Mise en œuvre non systématique de travaux sous tension pour les coupures planifiées supérieures à 15 000 NiTi.

Monsieur ERACLAS s'interroge sur les conditions de la répartition des clients mal alimentés dans le département.

Monsieur DEBOISLOREY indique que la répartition est à la maille de la concession mais qu'ils existent deux zones sensibles à traiter en priorité : le Mortainais et le Cotentin, tout en précisant qu'on constate une augmentation de clients mal alimentés en zone urbaine et une stabilisation du taux en zone rurale.

Monsieur DEBOISLOREY ajoute que le nombre de clients mal alimentés est en augmentation entre 2018 et 2019 du fait d'un changement de calcul qui intègre :

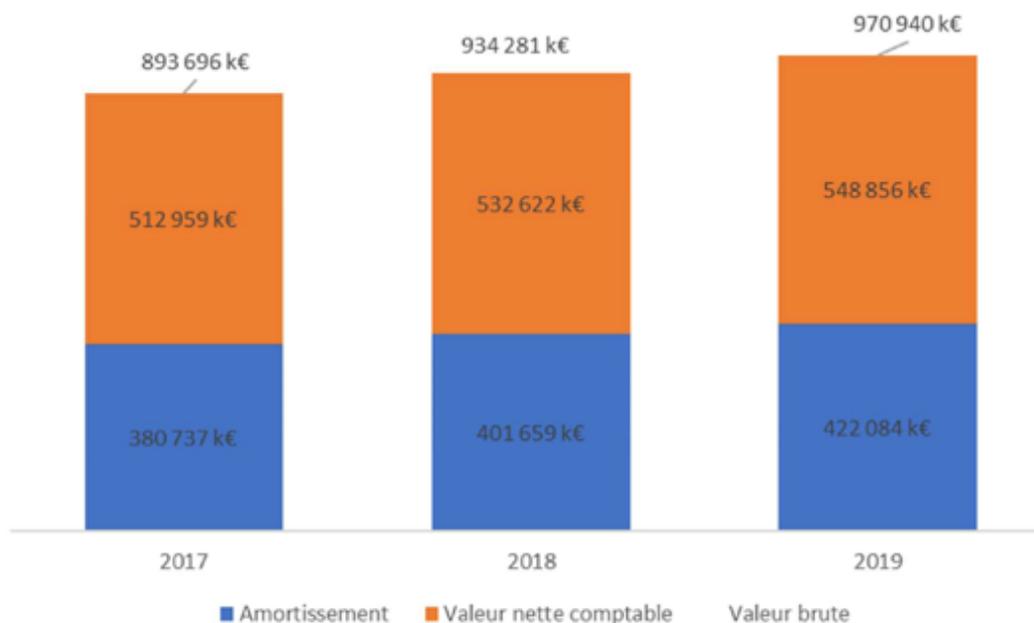
- *Les producteurs d'électricité présents sur le réseau*
- *Les données météo avec en référence les stations de Dinard et Carpiquet*
- *Les données remontées des compteurs Linky en service*

Monsieur ERACLAS souhaite savoir s'il existe un plan d'action prévu par rapport à la dégradation de la qualité du réseau.

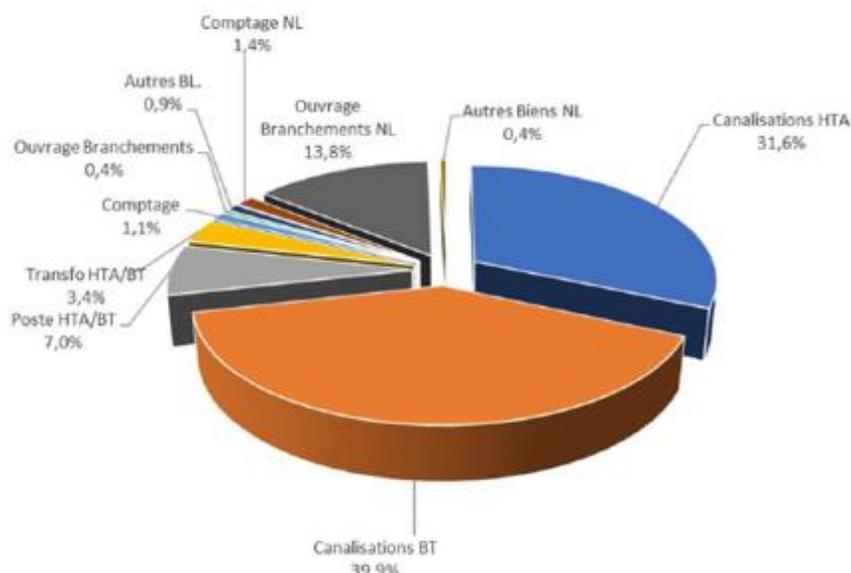
Monsieur LEPOURRY indique qu'ENEDIS a prévu dans le nouveau contrat un investissement au titre du premier PPI 2021-2024 de plus de 30 millions d'euros pour améliorer la qualité du réseau.

La valorisation des ouvrages :

Valeur des ouvrages concédés (k€)



Décomposition de la valeur brute par catégorie d'ouvrage



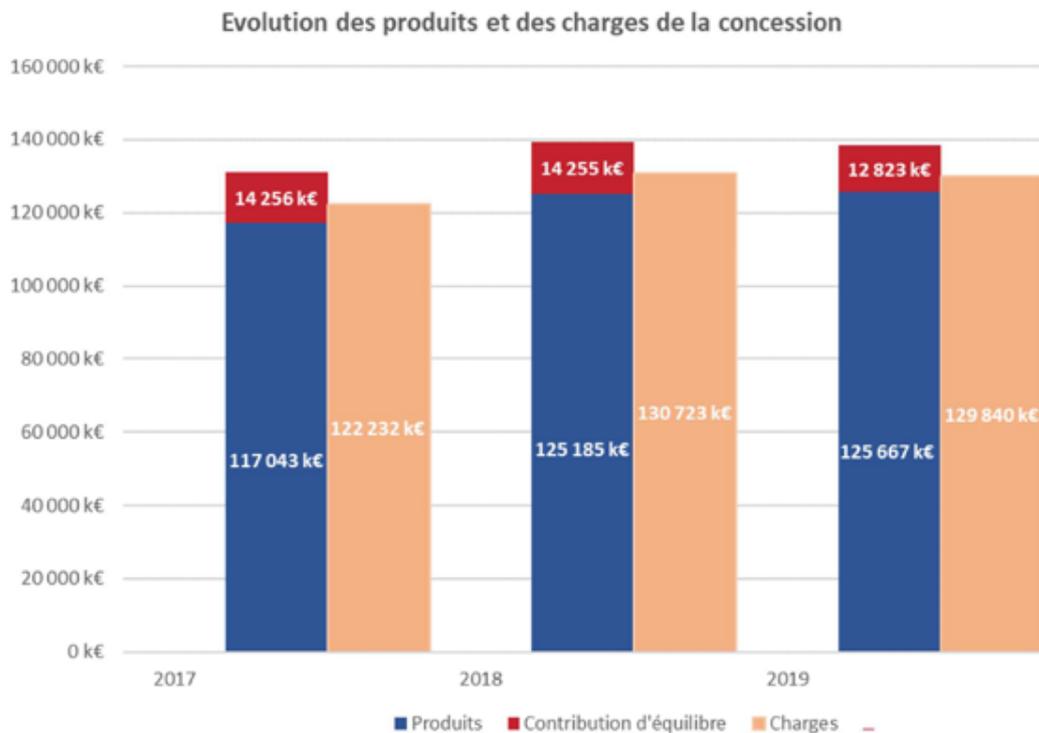
Provisions pour renouvellement :



Stock PR des biens localisés (k€) - Concession-	Urbain	Rural
HTA aérien	3,7	32,9
HTA souterrain	2,0	0,6
BT aérien nu	2,3	0,0
BT aérien torsadé	0,1	0,0
BT souterrain	2,2	0,0
Postes HTA/BT	2,4	0,1
Transfos	0,6	4,6
Total	13,3	38,1

Monsieur DEBOISLOREY ajoute que les provisions pour renouvellement constatées fin 2020 seront affectées à due concurrence au renouvellement des réseaux.

Compte d'exploitation :



Monsieur DEBOISLOREY indique que sur ce compte d'exploitation, le déficit de la concession (charges supérieures aux recettes) s'explique notamment par la caractéristique du réseau, en majorité rural avec beaucoup de réseaux linéaires pour assez peu de clients.

Monsieur DEBOISLOREY précise que la contribution d'équilibre, figurant en rouge sur le graphique, correspond au produit qui serait nécessaire pour ramener la concession du SDEM50 au niveau moyen de toutes les concessions d'Enedis sur le territoire national.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier, mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire

Les éléments patrimoniaux :

Points positifs :

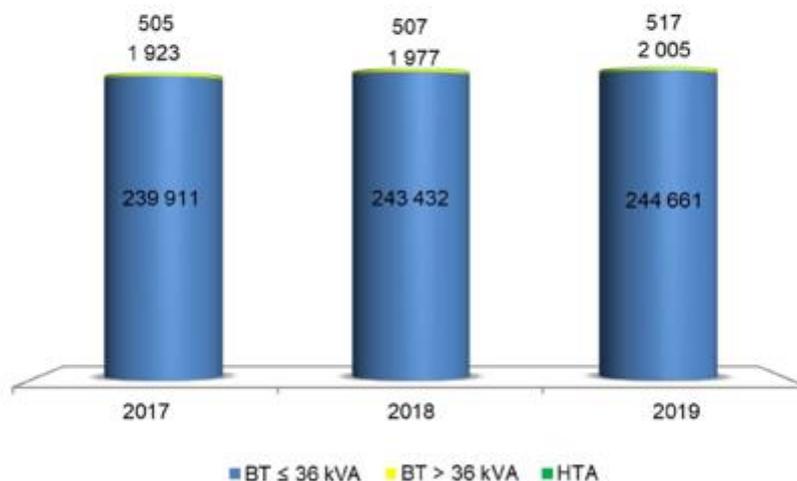
- ◆ Un nouvel inventaire patrimonial davantage détaillé et faisant figurer les droits du concédant pour chaque immobilisation conformément à l'arrêté du 10/02/2020
- ◆ La localisation des ouvrages collectifs de branchement (colonnes montantes, locaux techniques et dérivations individuelles) à la maille communale

Points d'attention :

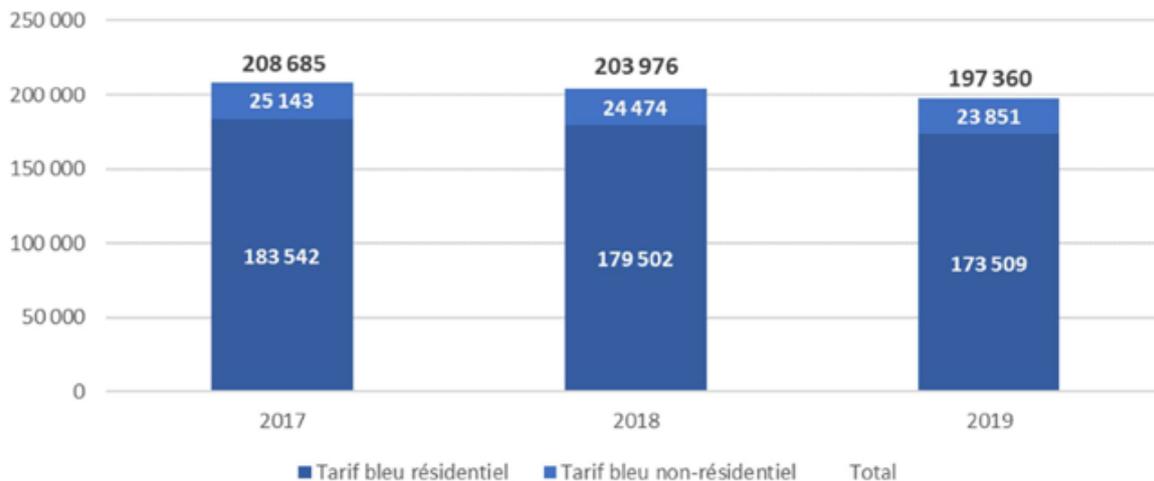
- ◆ Les interrogations suscitées par la nouvelle présentation de l'inventaire comptable concernant l'état des passifs de la concession et notamment la constitution des amortissements du financement du concédant et des provisions pour renouvellement : des enjeux financiers importants justifiant la réalisation d'un bilan patrimonial avant la prise d'effet du nouveau contrat
- ◆ La reprise de provisions pour renouvellement associée à l'allongement de la durée de vie des ouvrages collectifs de branchement de 40 ans à 60 ans (-0,5 M€)
- ◆ L'érosion du stock de provisions consécutive aux reprises régulières au titre des opérations de prolongement de durée de vie des réseaux HTA aériens (-1M€ en 2019)

Les usagers :

Evolution du nombre d'usagers par typologie



Nombre de contrats au tarif réglementé de vente sur la concession



Monsieur DEBOISLOREY indique que le nombre d'usagers est en augmentation mais qu'en parallèle on constate une baisse des usagers aux tarifs réglementés de vente suite à l'ouverture à la concurrence.

Points positifs :

- ◆ Hausse de 0,5% du nombre d'usagers acheminement
- ◆ Hausse de 3% du nombre de producteurs raccordés au réseau
- ◆ Maintien d'un taux élevé de réponse aux réclamations TRV sous 30 jours
- ◆ Forte hausse du nombre d'usagers pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice suite à sa mise en place (total de 13 736 usagers)

Points d'attention :

- ◆ Baisse de 4% du nombre de contrats TRV
- ◆ Hausse de 3% du nombre de réclamations acheminement
- ◆ Hausse de 19% du nombre de réclamations TRV liée au développement de l'usage des nouveaux moyens de communication (internet, smartphone, ...)
- ◆ Baisse du taux de réponse aux réclamations acheminement sous 15 jours (-1 point)
- ◆ Diminution de 3% la participation financière d'EDF au FSL (-4500€)
- ◆ Veiller à ce que le fournisseur transmette davantage d'information sur la production des attestations de droits et l'utilisation des chèques énergie à la maille communale.

Monsieur ERACLAS souhaite savoir si le SDEM50 a mis en œuvre des démarches pour l'information et la production des chèques énergies.

Monsieur BRAUD précise que des actions de communication ont été menées et que de l'information est communiquée dans le cadre des permanences Astre- services. Pour autant une demande a été faite au Directeur du Développement Territorial EDF commerce Ouest d'EDF afin d'obtenir plus d'éléments à ce sujet.

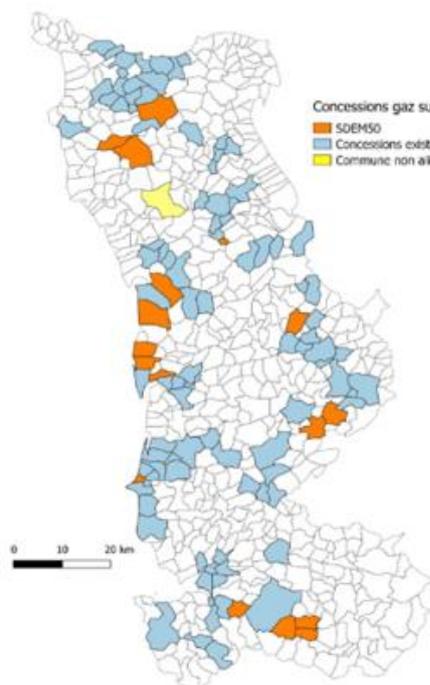
Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *Prend acte de la présentation du compte-rendu d'activité d'ENEDIS au titre de l'année 2019*
- *Prend acte de la présentation du compte-rendu d'activité d'EDF au titre de l'année 2019.*

3. Compte-rendu d'activité gaz 2019.

Rapporteur : Monsieur LEPOURRY

Monsieur LEPOURRY présente le compte-rendu d'activité gaz.



Le Syndicat d'énergie de la manche est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire des 18 communes qui lui ont transféré cette compétence.

- 12 communes ont transféré la compétence et leur contrat en 2018
- 5 communes supplémentaires en 2019 (BAUPTÉ, BRIX, LESSAY, PIROU et TESSY-BOCAGE)
- La commune de Saint Sauveur le Vicomte n'est pas alimentée en gaz naturel

► Données contrat au 31-12-2019



2050

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



01/01/2020

Date d'entrée en vigueur du contrat

► Données usagers au 31-12-2019



4 419

Nombre de clients



38

Nombre de premières mises en service clients



277 GWh

Quantités de gaz acheminées

► Données économiques au 31-12-2019



19 688 €

Redevance R1 versée



416 139 €

Investissements réalisés sur la concession



1,85 M€

Recettes acheminement et hors acheminement

► Patrimoine au 31-12-2019



209,57 km

Longueur totale de canalisations



4 236

Nombre de compteurs domestiques actifs



848 m

Longueur de réseau développé

► Maintenance et sécurité au 31-12-2019



Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)			
	2017	2018	2019
Produits	1 723 488	1 826 364	1 850 050
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	1 618 989	1 690 337	1 737 497
Recettes liées aux prestations complémentaires	76 226	108 919	91 238
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	28 271	27 107	21 314
Charges	1 578 706	1 651 525	1 679 930
Charges d'exploitation	639 412	692 188	698 548
Charges liées investissements sur les biens concédés	837 434	848 875	855 666
Charges liées investissements autres biens	101 859	110 461	125 715
Produits moins Charges	144 781	174 838	170 119
Impact climatique	-11 091	24 548	5 320
Contribution à la péréquation	53 522	54 844	88 361
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	158 873	122 588	97 739

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

Bilan :

Le contrôle 2020 (exercice 2019) a permis de consolider les améliorations de ces dernières années : depuis 2017, on observe une dynamique des investissements à la hausse, notamment sur les investissements de renouvellement (robinets et linéaire acier), ce qui traduit une dynamique positive sur le territoire.

La qualité des données sources (exception faite des données liées aux sièges et causes d'incidents) témoigne de la qualité des échanges avec le concessionnaire

GrDF. L'effort de régularisation de la base comptable des branchements collectifs entrepris depuis les années 1990 et qui se poursuit aujourd'hui souligne l'effort du concessionnaire de fournir de la visibilité.

Hors données non communiquées, la majorité des incidents survient sur des branchements collectifs ou individuels et sont causés par des défaillances matérielles. Cela pourrait être le marqueur d'un besoin de renouvellement plus important.

Une attention particulière est à porter sur la transparence relative à la communication des données de sièges et causes d'incidents. Cela représente une perte conséquente d'informations, préjudiciable à une analyse fiable et à la mise en place d'actions préventives efficaces.

Les principaux indicateurs de suivi patrimonial évoluent de manière stable et cohérente par rapport aux années précédentes.

Monsieur GUILLOTTE s'interroge sur une éventuelle prospection communale pour le transfert de la compétence gaz.

Monsieur BRAUD indique que des courriers ont été adressés aux communes desservies en gaz pour leur proposer un transfert de compétence et que ce sujet a également été présenté lors de réunions de secteurs.

Monsieur BRAUD ajoute que cette communication n'était pas suffisante et que c'est la raison pour laquelle Monsieur Hervé LE SAINT a été recruté récemment au sein du Syndicat pour développer cette compétence et les activités associées aux thématiques gaz naturel, biogaz et hydrogène.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *Prend acte de la présentation du compte-rendu d'activité de GRDF au titre de l'année 2019.*

4. Règlement intérieur.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que l'article 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour le syndicat de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation des instances syndicales.

Les modifications apportées au règlement intérieur sont minimales :

- ◆ Adaptation du règlement aux statuts suite à la révision statutaire effectuée en 2020 (création du collège « EPCI »)
- ◆ Toilettage réglementaire :

- ◆ La convocation dématérialisée aux séances syndicales et commissions devient la règle depuis l'entrée en vigueur de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019
- ◆ Intégration de la possibilité de constituer une mission d'information et d'évaluation (quand 1/6ème des membres du comité le demande) chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt syndical ou de procéder à l'évaluation d'un service public syndical (art L 2121-22-1 CGCT)
- ◆ Insertion du règlement lié au fonctionnement des 5 commissions internes nouvellement créées par délibération du 5 novembre 2020

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'adopter ce règlement intérieur*

Conventions et marchés

5. Marché de travaux pour la construction du nouveau siège du SDEM50.

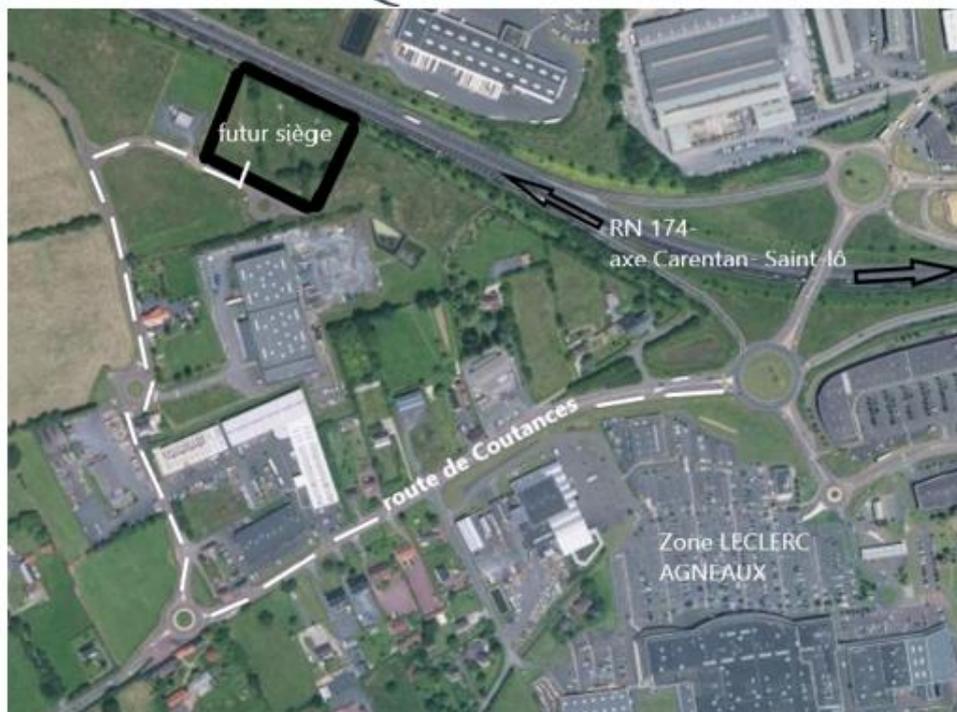
Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET indique que les locaux actuellement loués par le syndicat, rue Dame Denise à Saint-Lô, sont ceux de l'ancien tribunal de grande instance.

Ces locaux s'avèrent peu adaptés aux moyens et ambitions du syndicat : absence de stationnement à proximité pour les agents, élus et visiteurs, parc de stationnement des véhicules de service réduit, espaces perdus importants, bureaux peu adaptés aux nécessités de service, taux maximum de remplissage des bureaux atteint, bâtiment énergivore avec isolation thermique dégradée.

Par délibération du 5 juillet 2018, les élus du comité syndical ont décidé d'acquérir un terrain de 10 000 m² situé au sein du Parc d'activités du Flanquet à Agneaux, et ce, afin d'y établir le futur siège du SDEM50. Ce terrain est situé en bordure de la RN174 (2x2 voies) et bénéficie d'une visibilité dégagée depuis cette voie rapide.

► Parc d'activités du FLANQUET à AGNEAUX :



Par ce projet de construction, les élus du SDEM50 ont souhaité :

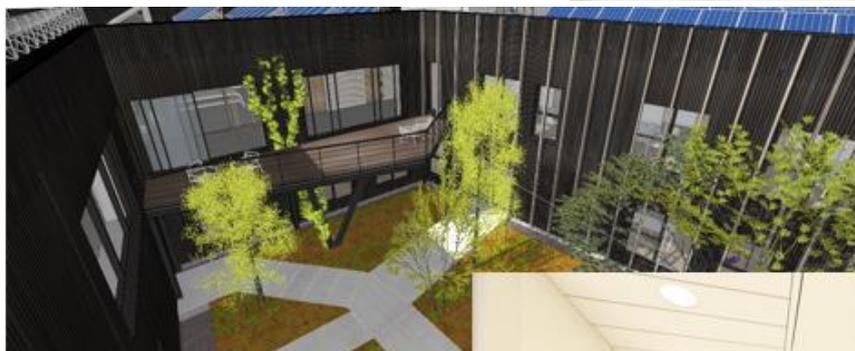
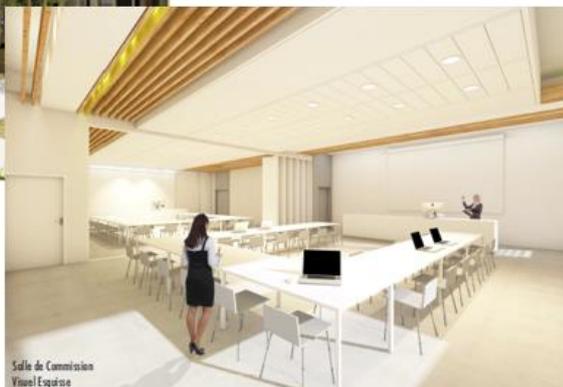
- ◆ Doter le syndicat d'un siège administratif permettant de valoriser son image d'acteur majeur dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire grâce à un bâtiment à énergie positive (avec panneaux

- photovoltaïques) doté d'un réseau électrique intelligent capable de produire, stocker, s'effacer du réseau et réinjecter de l'électricité au moment opportun,
- ◆ Faire de ce bâtiment un outil pédagogique et de communication sur les compétences du syndicat,
 - ◆ Améliorer les conditions de travail des agents du syndicat (bureaux et espaces de travail lumineux, salle de restauration aménagée...),
 - ◆ Disposer d'un nouvel espace d'accueil des visiteurs,
 - ◆ Disposer de salles de réunions modulables et d'espaces de convivialité (réception élus, usagers...)
 - ◆ Disposer d'un parking avec des espaces de stationnement adaptés, permettant de valoriser les domaines d'intervention du syndicat (bornes de recharge pour véhicules électriques, garage à vélos avec bornes de recharges, installations d'éclairage public connectées, à terme station hydrogène, ...)

ESQUISSE du futur siège

Lauréat du concours de maîtrise d'œuvre :
ARCHIPOLE architecture (agence de Rennes)
et ses co-traitants







Caractéristiques du bâtiment :

Surface de plancher : 1900 m² sur 2 niveaux :

- ◆ RDC bas : pôles « techniques » (Energie, Travaux neufs, Eclairage public)
- ◆ RDC haut : pôles élus, direction et ressources + espace accueil + espaces communs (cafétéria-terrasse) + grande salle de commissions (185 m²) modulable

Nombre de postes de travail : 55 postes

Système énergétique :

- ▶ Micro-réseau intelligent (microgrid) complètement intégré au bâtiment, de façon à rendre le bâtiment flexible et dynamique en interaction avec le réseau de distribution et l'ensemble des équipements de production, de consommation et de stockage.

Les équipements pilotés sur le site sont les suivants :

- ◆ Eclairage
- ◆ Chauffage Ventilation et Climatisation (CVC) avec système de géothermie
- ◆ Stores
- ◆ Eau chaude sanitaire
- ◆ Bornes de Véhicules Electriques
- ◆ Panneaux photovoltaïques
- ◆ Batterie de stockage électrique
- ◆ Option : Station GNV ou Hydrogène (évolutivité)

Labellisation du bâtiment :

Dans le cadre de ce projet de construction, le SDEM50 est une des 6 entités pilotes retenues au niveau national dans le cadre de l'extension du Label R2S (ready to

services) appelée « 4GRIDS », dédiée à la performance énergétique des bâtiments grâce au numérique.

Après une phase d'audition en août 2020, le SDEM50 s'est vu décerner l'attestation « pilote » par CERTIVEA :



Le label R2S-4GRIDS s'adapte à toutes les étapes de la vie d'un projet immobilier - neuf, rénovation ou exploitation - avec 3 objectifs principaux :

- ◆ Mieux gérer les consommations énergétiques au bénéfice des propriétaires, exploitants et occupants
- ◆ Réduire les coûts sur toute la durée de vie du bâtiment, voire le transformer en centre de profit
- ◆ Contribuer à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, en France notamment, en facilitant le respect des réglementations en vigueur et à venir

Autre démarche de labellisation engagée début 2021 pour le label « E+C- » (Énergie + Carbone-). Ce label E+C- est un label expérimental réglementaire préfigurant la future réglementation énergétique et contribuant à la lutte contre le changement climatique pour la construction neuve.

Le recours à ce label pour le syndicat permet de motiver l'exemplarité de la démarche de performance énergétique du bâtiment en démontrant que le bâtiment possède une enveloppe et des équipements permettant de limiter les déperditions énergétiques, les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre.



► Coût : 3 923 000 € H.T (version phase « PRO) et allotissement prévisionnel :

01 TERRASSEMENTS - VRD	331 000 €
02 GROS ŒUVRE	911 000 €
03 FACADES BOIS - BARDAGES	653 000 €
04 ETANCHEITE	133 000 €
05 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	192 000 €
06 ASCENSEUR	21 000 €
07 METALLERIE	54 000 €
08 MENUISERIES INTERIEURES	256 000 €
09 CLOISONS - DOUBLAGES	143 000 €
10 PLAFONDS SUSPENDUS	80 000 €
11 REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCE	146 000 €
12 PEINTURE	69 000 €
13 ESPACES VERTS	65 000 €
14 PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	455 000 €
15 ELECTRICITE	195 000 €
16 MICROGRID	95 000 €
17 PHOTOVOLTAIQUE	124 000 €
Total	3 923 000 € HT

Monsieur BRAUD indique que le projet est en phase d'étude terminale et qu'une attention particulière est apportée à la relecture des éléments du cabinet assistant le SDEM50 dans ce projet.

Monsieur NIOBEY s'interroge sur le réseau Microgrid le système est-il « propriétaire » ou « ouvert » ?

Monsieur LEPOURRY précise que le SDEM50 souhaite un système « ouvert » et que ce point sera précisé en phase PRO.

Aide au financement :

- ◆ Le programme « IDEE innovation » auquel le projet du SDEM50 répond pleinement avec sa volonté d'exemplarité énergétique et son coté démonstrateur avec l'installation d'un système comme « power road ». Ce système innovant utilisant le revêtement de la chaussée comme capteur solaire thermique, permet de restituer la chaleur emmagasinée au bâtiment (Subvention de 160 000 € HT),

Financement du syndicat :

- ◆ la commission administration-finances réunie le 12 janvier dernier s'est montrée favorable au recours à l'emprunt pour le financement de ce futur siège compte tenu des taux d'intérêt très bas à l'heure actuelle et dans l'optique de conserver des marges de manœuvre financières pour investir dans la mise en œuvre des compétences du SDEM50

Procédure :

Le seuil prévisionnel de travaux (3 923 000 € HT) étant inférieur au seuil européen de procédure d'appel d'offres (5 350 000 € H.T), les marchés de travaux pourront être lancés en recourant à deux types de procédure :

- ◆ La procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence avec d'éventuelles phases de négociation
- ◆ La procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour les « petits lots » inférieur à 100 000 € HT. Dans le cadre du plan de relance de l'économie suite à la crise sanitaire, la loi de simplification administrative du 7 décembre dernier autorise en effet cette absence de mise en concurrence en dessous du seuil de 100 000 € HT jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur LELIEVRE demande si le SDEM50 est propriétaire du terrain.

Monsieur BRAUD confirme l'acquisition de ce terrain par le syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser le lancement de la procédure de consultation pour la construction du nouveau siège du SDEM50*
- *D'autoriser M. le Président à signer les marchés de travaux*

6. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège du SDEM50.

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET rappelle que conformément aux dispositions du code de la commande publique, le SDEM50 a conclu un marché négocié avec le groupement lauréat du concours de maîtrise d'œuvre. Le groupement d'entreprises est représenté par son mandataire : le cabinet d'architecture ARCHIPOLE (agences de Rennes).

Les missions confiées au titre du contrat de maîtrise d'œuvre sont complètes : études, assistance à la passation des marchés, assistance à l'exécution et à la réception des travaux.

ELEMENTS DE MISSION	
ESQ	Mise au point de l'Esquisse
DIAG	Etudes de diagnostic
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux
EXE partielle	Etudes d'exécution partielle
VISA	Examen de la conformité au projet des études d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux
AOR	Assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement
OPC	Ordonnancement- pilotage - coordination
SSI	Système de sécurité incendie

Le montant du forfait provisoire de rémunération du Maître d'œuvre était, lors de la notification du contrat, de 441 900 € H.T.

Il est prévu dans le contrat que la rémunération provisoire devienne définitive lors de l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage et cela avant le lancement de la procédure de passation des marchés de travaux.

Le marché prévoit toutefois une clause de réexamen du forfait de rémunération du maître d'œuvre, dans le cas où le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase A.P.D, est supérieur au coût prévisionnel des travaux prévu après l'étude de programmation.

L'acceptation de la phase A.P.D a réévalué le montant des travaux à 3 917 000 € HT, (supérieur aux 3 227 000 € HT estimés en phase programmation).

Avec un seuil de tolérance contractuel de 2%, le montant retenu pour la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre s'établit ainsi:

$$\begin{aligned} & \blacklozenge 3\,917\,000 \text{ € HT} \times 0,98 \times 12,98\% \text{ (taux de base contractuel)} \\ & = 498\,258 \text{ € HT} \end{aligned}$$

Le montant retenu pour l'avenant n°1 est donc de :

$$\blacklozenge 498\,258 \text{ € HT} - 441\,900 \text{ € HT} = 56\,358 \text{ € HT}$$

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver la conclusion de cet avenant pour la fixation du forfait définitif de rémunération du MOE.*

- *D'autoriser M. le Président à signer cet avenant*

Transfert de compétences

7. Transferts IRVE.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que par délibération en date du 27 octobre 2020, la commune de TOURVILLE SUR SIENNE a décidé du transfert de l'exercice de la compétence IRVE au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence IRVE au SDEM50 de la commune de TOURVILLE SUR SIENNE à compter du 01/03/2021*

8. Transferts EP.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle qu'à ce jour, 316 communes adhèrent à la compétence Éclairage Public proposée par le SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter à compter du 01/04/2021, le transfert de la compétence Éclairage Public au SDEM50 des communes de :*
 - ✓ *SAINT-LOUP (délibération du 20/10/2020)*
 - ✓ *LE ROZEL (délibération du 24/11/2020)*
 - ✓ *BRICQUEBOSCQ (délibération du 09/12/2020)*
 - ✓ *BENOISTVILLE (délibération du 14/12/2020)*

9. Transferts Réseau de Chaleur.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD précise que par délibération du 10/12/2020, la commune de SAINT-SAUVEUR-VILLAGES a décidé de transférer la compétence « réseau public de chaleur » au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence optionnelle intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter à compter du 28 Janvier 2021, le transfert de la compétence « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur » au SDEM50 de la commune de SAINT-SAUVEUR-VILLAGES*
- *D'autoriser Mr le président à signer la convention de transfert de gestion et le contrat de vente de chaleur avec la commune.*

Finances

10. Rapport d'orientation budgétaire.

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur NOCQUET présente le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2021.

Retour sur le passé...

- ▶ Au cours des 5 années passées, les finances du SDEM50 ont connu une évolution certaine à travers la mise en œuvre d'actions stratégiques dans ses différents champs de compétence...
- ▶ *Analyse de l'évolution par nature :*

	2016	2017	2018	2019	2020	En % du montant total
<i>Budget Principal opérations réelles</i>						
FONCTIONNEMENT						
Recettes FONC	11 518 585 €	11 646 041 €	11 973 496 €	11 760 852 €	11 813 565 €	
<i>dont TCCFE</i>	8 515 584 €	8 717 841 €	8 720 843 €	8 709 766 €	8 685 353 €	74%
<i>dont Redevances concessionnaires</i>	2 550 676 €	2 487 907 €	2 446 799 €	2 038 438 €	2 119 517 €	18% 98%
<i>dont Participations Communes</i>	309 708 €	335 590 €	635 679 €	589 424 €	785 632 €	7%
<i>dont autres</i>	142 617 €	124 702 €	170 175 €	423 224 €	223 062 €	2%
Dépenses FONC	2 049 559 €	2 380 010 €	3 033 995 €	4 282 569 €	4 828 852 €	
<i>dont reversements TCCFE</i>	15 673 €	641 €	120 049 €	392 156 €	219 610 €	5%
<i>dont Charges de personnel et élus</i>	1 231 656 €	1 448 440 €	1 583 477 €	1 618 622 €	1 825 786 €	38%
<i>dont autres</i>	802 230 €	930 929 €	1 330 469 €	2 271 791 €	2 783 456 €	58%
Résultat FONC	9 469 026 €	9 266 030 €	8 939 502 €	7 478 283 €	6 984 713 €	

Retour sur le passé...

	2016	2017	2018	2019	2020	En % du montant total
<i>Budget Principal opérations réelles</i>						
INVESTISSEMENT						
Dépenses INV	21 253 046 €	20 768 205 €	21 540 670 €	23 625 988 €	20 069 537 €	
<i>dont travaux réseau EL/TELEP</i>	20 910 812 €	20 199 681 €	20 582 056 €	22 623 296 €	18 422 516 €	92%
<i>dont avances budgets annexes</i>	0 €	0 €	440 000 €	412 000 €	1 156 000 €	6%
<i>dont autres</i>	342 234 €	558 523 €	538 614 €	590 691 €	491 021 €	2%
Recettes INV	15 782 149 €	14 185 715 €	16 066 688 €	14 848 321 €	14 454 126 €	
<i>dont FACE & PCT</i>	8 444 648 €	6 706 986 €	7 243 623 €	6 722 803 €	6 952 209 €	48%
<i>dont Remboursement TVA concessionnaire</i>	2 981 443 €	2 662 816 €	2 692 250 €	2 684 844 €	2 320 542 €	16% 88%
<i>dont Participations Communes</i>	3 745 454 €	3 579 066 €	4 417 915 €	4 023 321 €	3 381 977 €	23%
<i>dont autres</i>	610 604 €	1 236 847 €	1 712 900 €	1 417 354 €	1 799 397 €	12%
Résultat INV	-5 470 897 €	-6 572 490 €	-5 473 981 €	-8 777 667 €	-5 615 411 €	

Synthèse :

Résultat FONC	9 469 026 €	9 266 030 €	8 939 502 €	7 478 283 €	6 984 713 €
Résultat INV	-5 470 897 €	-6 572 490 €	-5 473 981 €	-8 777 667 €	-5 615 411 €
RESULTAT TOTAL	3 998 129 €	2 693 540 €	3 465 520 €	-1 299 384 €	1 369 302 €
Excédent global reporté sur l'exercice	16 790 198 €	20 788 326 €	23 481 867 €	26 947 387 €	25 648 003 €

Pour information :

Encours de dette au 31/12	47 917 €	39 583 €	31 250 €	22 917 €	14 583 €
(échéance emprunt 15/08/2022)					

► *Analyse de l'évolution par compétence :*

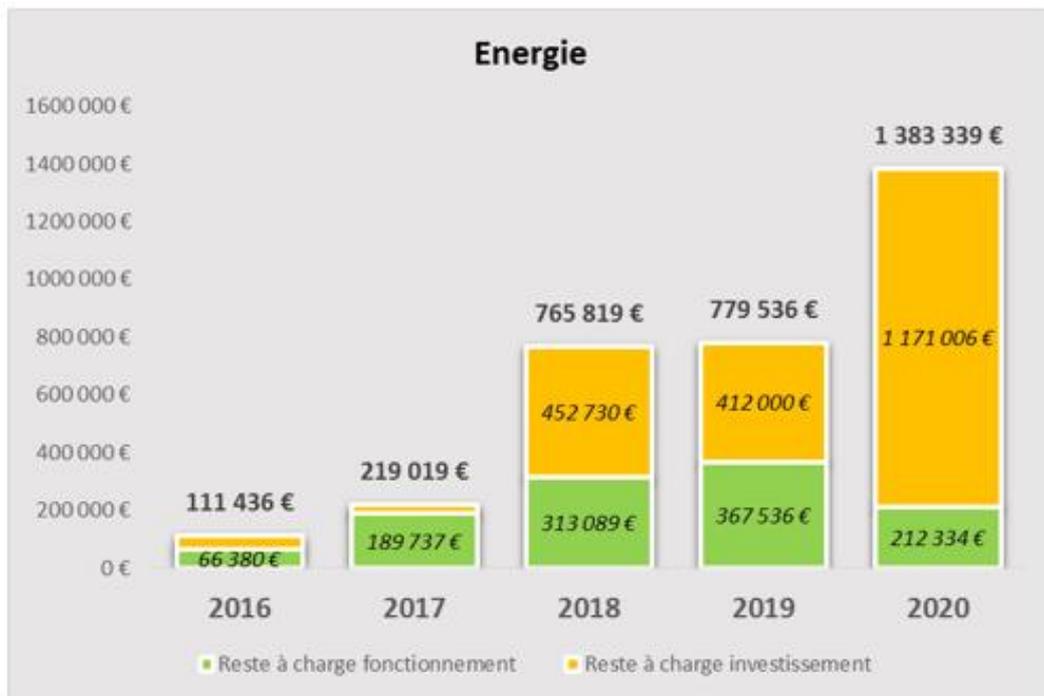
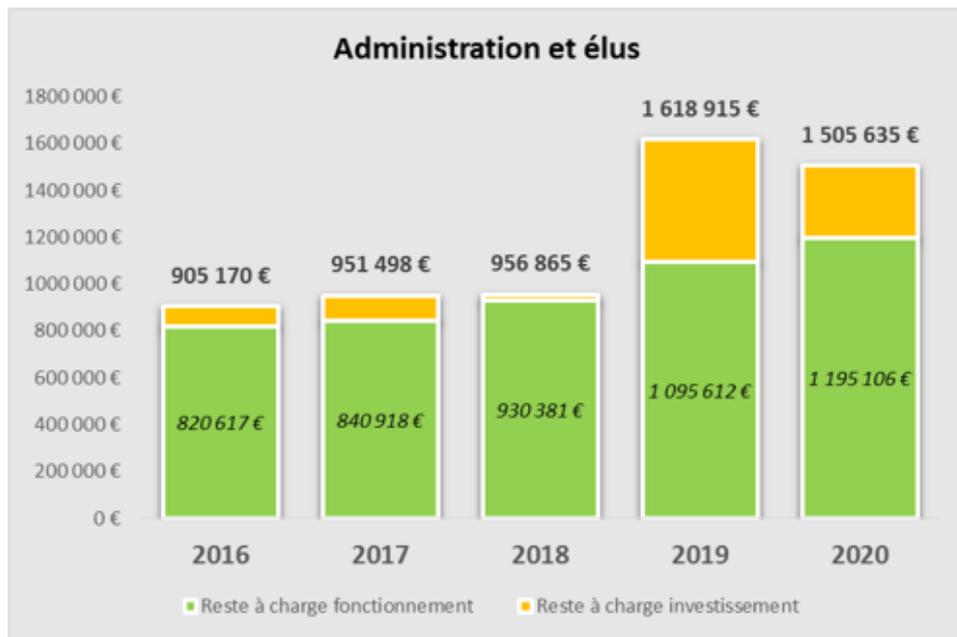
	2016	<i>En % du montant total</i>	2017	2018	2019	2020	<i>En % du montant total</i>
<i>Budget Principal opérations réelles</i>							
FONCTIONNEMENT	Opérations de l'exercice REELLES		Opérations de l'exercice REELLES				
Recettes FONC	452 325 €		460 260 €	805 854 €	1 012 649 €	1 008 694 €	
Administration et élus	46 761 €	10%	28 201 €	45 664 €	64 839 €	22 921 €	2%
Energie	89 128 €	20%	34 769 €	26 803 €	42 531 €	76 116 €	8%
Travaux réseaux EL/TE	21 353 €	5%	38 486 €	62 789 €	171 836 €	21 989 €	2%
Eclairage Public	295 082 €	65%	350 849 €	656 656 €	662 346 €	855 651 €	85%
IRVE	0 €	0%	7 955 €	13 942 €	71 097 €	32 018 €	3%
Dépenses FONC	2 033 886 €		2 379 370 €	2 913 946 €	3 890 413 €	4 609 242 €	
Administration et élus	867 379 €	43%	869 119 €	976 045 €	1 160 451 €	1 218 027 €	26%
Energie	155 507 €	8%	224 506 €	339 891 €	410 066 €	288 449 €	6%
Travaux réseaux EL/TE	465 373 €	23%	541 558 €	541 140 €	527 000 €	609 749 €	13%
Eclairage Public	545 161 €	27%	723 545 €	910 144 €	1 563 971 €	2 381 407 €	52%
IRVE	46 €	0%	20 642 €	146 726 €	228 924 €	111 609 €	2%
Résultat FONC	-1 581 562 €		-1 919 110 €	-2 108 092 €	-2 877 765 €	-3 600 547 €	

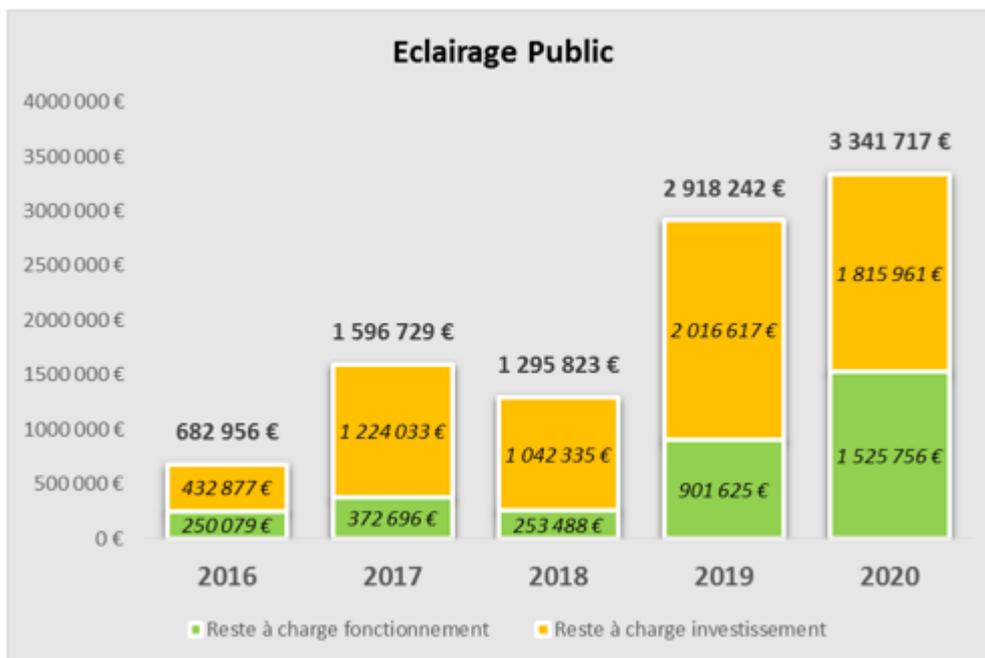
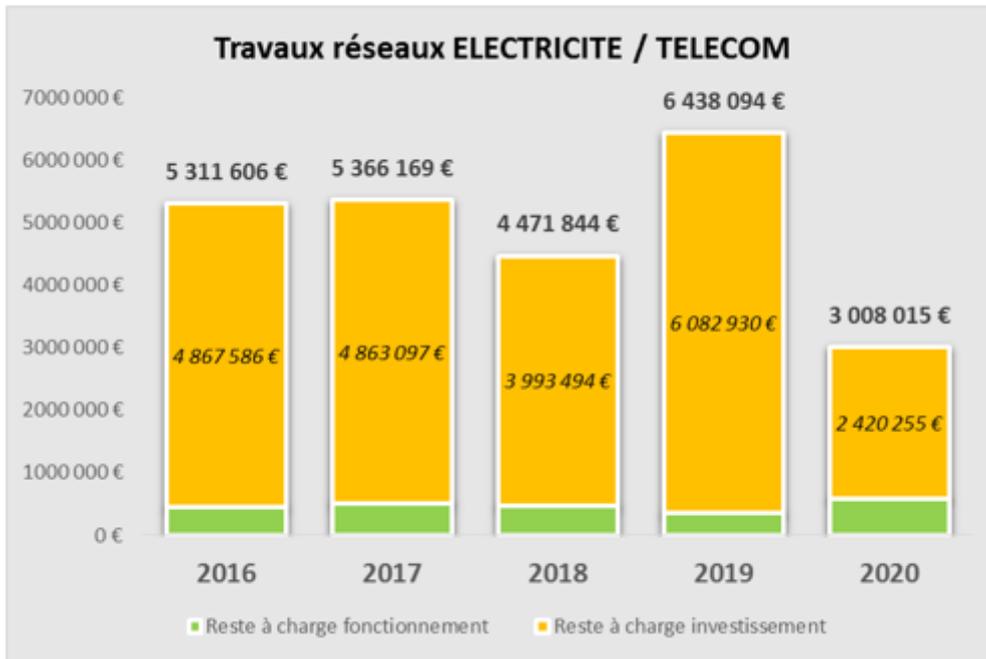
	2016	<i>En % du montant total</i>	2017	2018	2019	2020	<i>En % du montant total</i>
<i>Budget Principal opérations réelles</i>							
INVESTISSEMENT	Opérations de l'exercice REELLES		Opérations de l'exercice REELLES				
Dépenses INV	21 263 046 €		20 768 206 €	21 540 670 €	23 625 988 €	20 069 637 €	
Administration et élus	95 033 €	0%	128 203 €	44 041 €	543 542 €	322 647 €	2%
Energie	45 056 €	0%	29 283 €	452 730 €	412 000 €	1 171 006 €	6%
Travaux réseaux EL/TE	20 058 623 €	94%	17 999 537 €	18 247 708 €	18 826 790 €	15 038 330 €	75%
Eclairage Public	1 013 509 €	5%	2 255 684 €	2 381 163 €	3 843 656 €	3 536 168 €	18%
IRVE	40 824 €	0%	34 549 €	415 029 €	0 €	1 386 €	0%
Recettes INV	15 782 149 €		14 185 715 €	16 066 688 €	14 848 321 €	14 454 126 €	
Administration et élus	10 480 €	0%	17 623 €	17 556 €	20 239 €	12 118 €	0%
Energie	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
Travaux réseaux EL/TE	15 191 037 €	96%	13 136 440 €	14 254 214 €	12 743 861 €	12 618 074 €	87%
Eclairage Public	580 632 €	4%	1 031 651 €	1 338 828 €	1 827 039 €	1 720 207 €	12%
IRVE	0 €	0%	0 €	456 091 €	257 182 €	103 726 €	1%
Résultat INV	-5 470 897 €		-6 572 490 €	-5 473 981 €	-8 777 667 €	-5 615 411 €	

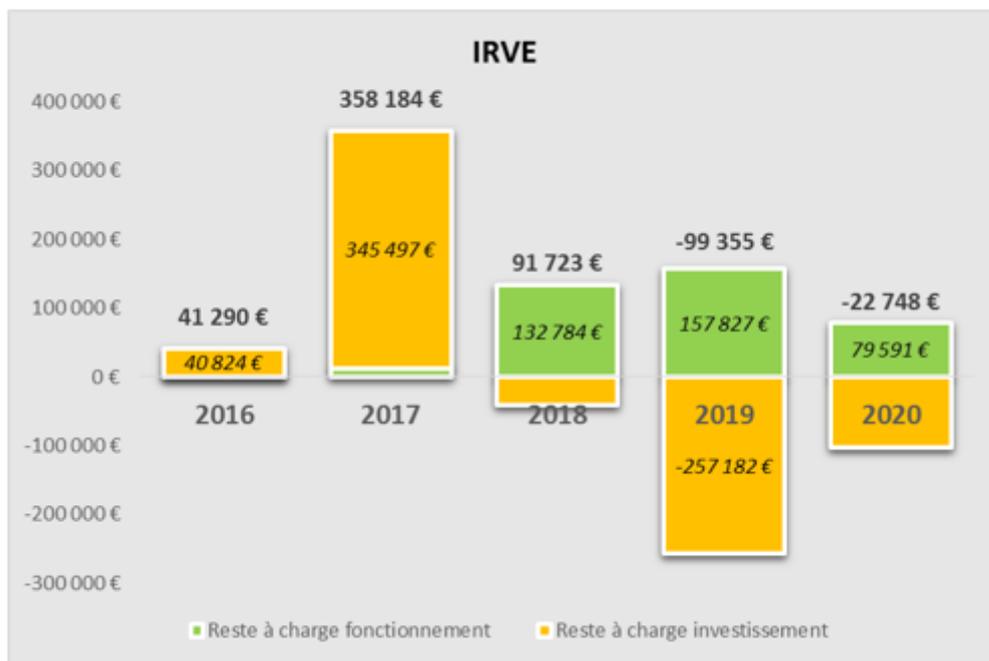
Synthèse :

Résultat FONC	-1 581 562 €	-1 919 110 €	-2 108 092 €	-2 877 765 €	-3 600 547 €
Résultat INV	-5 470 897 €	-6 572 490 €	-5 473 981 €	-8 777 667 €	-5 615 411 €
RESULTAT TOTAL issu compétences	-7 052 459 €	-8 491 600 €	-7 582 074 €	-11 655 432 €	-9 215 959 €
Recettes nettes non affectées	11 050 588 €	11 185 108 €	11 047 594 €	10 356 048 €	10 585 260 €
RESULTAT GLOBAL	3 998 129 €	2 693 508 €	3 465 520 €	-1 299 384 €	1 369 302 €

► *Analyse du reste à charge et de son évolution par compétence :*







Un contexte économique difficile compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables imposés par la pandémie de Covid-19.

Pour la France, une récession de -10% du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10.2%. L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021. Puis intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021”
La croissance verte :

- ◆ La priorité du Gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif «MaPrimRénov» mais également à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés. Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
- ◆ Favoriser la mobilité verte par l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports.

- ▶ La loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV), rappel des objectifs :



Le SDEM50 a proposé plusieurs projets pouvant s'inscrire dans le cadre du plan de relance :

- ◆ La résorption des réseaux fils nus
- ◆ Le déploiement de nouvelles bornes de recharge
- ◆ La rénovation énergétique des installations EP
- ◆ Des opérations d'autoconsommation collective
- ◆ Le projet d'autonomie énergétique de Chausey
- ◆ Le futur siège du SDEM50
- ◆ Un contrat renouvelé avec Enedis pour une durée de 30 ans
 - Proposant une nouvelle gouvernance des investissements (schéma directeur, PPI, programmes annuels)
 - Permettant de consolider les redevances de concession

...mais un contexte incertain avec :

- ◆ La réforme du système de taxation de l'électricité
 - Réforme consistant à réunir la gestion des trois composantes de la taxe sur l'électricité (TICFE+TDCFE+TCCFE) dans un guichet unique à la DGFIP.
- ◆ Le projet Hercule de réorganisation du groupe EDF
 - Projet consistant à diviser l'activité d'EDF en trois entreprises séparées :
 - Un EDF "Bleu", contrôlé entièrement par l'Etat, gérant le Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) ainsi que toutes les activités nucléaires françaises.
 - Un EDF "Vert", contrôlé également par l'Etat mais cette fois-ci ouvert aux investisseurs privés. Cet EDF Vert est la réunion des activités issues des énergies renouvelables, du

distributeur Enedis et des opérations commerciales du groupe.

- Enfin, une troisième filiale EDF "Azur" pourrait voir le jour, afin de traiter de la gestion des administrations hydrauliques en France (barrages, etc.).

Afin d'évaluer la faisabilité financière des projets envisagés pour l'exercice 2021, il convient de déterminer la capacité d'autofinancement du syndicat.

Selon une première estimation des dépenses et recettes attendues au cours de l'exercice 2021, la capacité d'autofinancement des investissements de l'exercice, issue de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses réelles), après remboursement du capital de la dette, s'élève à environ : 6 739 000 € (voir détail ci-après)

Ce montant permet d'autofinancer en partie les investissements envisagés pour 2021. Le solde sera autofinancé par reprise des résultats antérieurs qui permettront également de financer les investissements engagés précédemment mais non encore réglés à l'issue du précédent exercice.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	CA 2020	DOB 2021	Evolution BP 2020 /DOB 2021
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 204 800 €	11 813 565 €	13 019 500 €	1 814 700 €
TCCFE	8 200 000 €	8 685 353 €	8 200 000 €	0 €
Redevance concessionnaire R1 (fcmr - élec + gaz)	610 000 €	626 234 €	930 000 €	320 000 €
Redevance concessionnaire R2 (inv)	940 000 €	939 839 €	2 250 000 €	1 310 000 €
Redevance concessionnaire Art. 8	560 000 €	553 444 €	650 000 €	90 000 €
Participations communes CEP	30 000 €	61 882 €	30 000 €	0 €
Participations communes EP	580 000 €	723 750 €	665 000 €	85 000 €
Divers	284 800 €	223 062 €	294 500 €	9 700 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 059 750 €	4 828 383 €	6 271 480 €	211 730 €
Charges de personnel	1 775 000 €	1 718 687 €	1 837 650 €	62 650 €
Charges diverses de fonctionnement	970 850 €	583 514 €	1 347 610 €	376 760 €
Frais spécifiques aux élus	146 000 €	107 099 €	146 000 €	0 €
Entretien et maintenance EP	1 445 000 €	1 499 000 €	1 550 000 €	105 000 €
Reversement de TCCFE (communes nouvelles)	320 000 €	219 610 €	170 000 €	-150 000 €
Divers	16 500 €	4 405 €	9 000 €	-7 800 €
<i>Etudes diverses dont : audit transfert EP + géoréférencement + études gaz et méthanisation + études DSP + études faisabilité projets photovoltaïque et bois + études CHAULSEY + audit organisation des services</i>	<i>1 186 400 €</i>	<i>696 068 €</i>	<i>1 011 220 €</i>	<i>-175 180 €</i>
<i>Dépenses imprévues de fonctionnement</i>	<i>200 000 €</i>		<i>200 000 €</i>	<i>0 €</i>
Annuité de dette (capital + intérêts)	9 100 €	8 802 €	8 820 €	-280 €
Autofinancement des investissements	5 135 950 €	6 976 380 €	6 739 200 €	1 603 250 €

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	CA 2020	DOB 2021	<i>Evolution BP 2020 /DOB 2021</i>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 204 800 €	11 813 565 €	13 019 500 €	1 814 700 €
TCCFE	8 200 000 €	8 685 353 €	8 200 000 €	0 €
Redevance concessionnaire R1 (fcmt - élec + gaz)	610 000 €	626 234 €	930 000 €	320 000 €
Redevance concessionnaire R2 (inv)	940 000 €	939 839 €	2 250 000 €	1 310 000 €
Redevance concessionnaire Art. 8	560 000 €	553 444 €	650 000 €	90 000 €
Participations communes CEP	30 000 €	61 882 €	30 000 €	0 €
Participations communes EP	580 000 €	723 750 €	665 000 €	85 000 €
Divers	284 800 €	223 062 €	294 500 €	9 700 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 059 750 €	4 828 383 €	6 271 480 €	211 730 €
Charges de personnel	1 775 000 €	1 718 687 €	1 837 650 €	62 650 €
Charges diverses de fonctionnement	970 850 €	583 514 €	1 347 610 €	376 760 €
Frais spécifiques aux élus	146 000 €	107 099 €	146 000 €	0 €
Entretien et maintenance EP	1 445 000 €	1 499 000 €	1 550 000 €	105 000 €
Reversement de TCCFE (communes nouvelles)	320 000 €	219 610 €	170 000 €	-150 000 €
Divers	16 500 €	4 405 €	9 000 €	-7 500 €
<i>Etudes diverses dont : audit transfert EP + géoréférencement + études gaz et méthanisation + études DSP + études faisabilité projets photovoltaïque et bois + études CHAUSEY + audit organisation des services</i>	<i>1 186 400 €</i>	<i>696 068 €</i>	<i>1 011 220 €</i>	<i>-175 180 €</i>
<i>Dépenses imprévues de fonctionnement</i>	<i>200 000 €</i>		<i>200 000 €</i>	<i>0 €</i>
Annuité de dette (capital + intérêts)	9 100 €	8 802 €	8 820 €	-280 €
Autofinancement des investissements	5 135 950 €	6 976 380 €	6 739 200 €	1 603 250 €

Selon les besoins identifiés sur le territoire du syndicat, la volonté politique déclinée pour l'année et la capacité d'autofinancement de l'exercice 2021, le programme d'investissement envisagé pour cette année pourrait s'établir comme suit :

BUDGET PRINCIPAL & ANNEXES		DOB 2021
DEPENSES	Réseaux de DISTRIBUTION ELECTRIQUE & TELECOMMUNICATION (dont DTMO) :	
	Réseau de Distribution Electrique - EFFACEMENT	3 000 000 €
	Réseau de Distribution Electrique - RENFORCEMENT	2 500 000 €
	Réseau de Distribution Electrique - SECURISATION	3 000 000 €
	Réseau de Distribution Electrique - EXTENSIONS INDIVIDUELLES	930 000 €
	Réseau de Distribution Electrique - EXTENSIONS COLLECTIVES	800 000 €
	Réseau de TELECOMMUNICATION	1 702 600 €
	Installations et réseau d'ECLAIRAGE PUBLIC	2 250 000 €
	Avances versées dans le cadre des travaux sur réseaux électrique, télécommunication et EP	900 000 €
	Infrastructures de RECHARGE pour VEHICULES ELECTRIQUES	350 000 €
	Chaufferies BOIS et réseaux techniques (études)	50 000 €
	Budget annexe RESEAUX de CHALEUR & FROID - travaux de création de chaufferies bois et réseaux de distribution (coût HT)	1 260 254 €
	Budget annexe PHOTOVOLTAIQUE - travaux d'installation de centrales solaires photovoltaïques (coût HT)	1 050 500 €
	SUBVENTIONS d'investissement versées aux communes membres ou tiers	70 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - Travaux et subventions versées	17 863 354 €	

Pour chaque nature de travaux envisagés, selon les aides apportées par le SDEM50 et la politique nationale et locale de financement des différents types de travaux, des recettes sont attendues :

BUDGET PRINCIPAL & ANNEXES		DOB 2021
RECETTES	Financement des travaux sur les réseaux de DISTRIBUTION ELECTRIQUE & TELECOMMUNICATION : FACE et PCT, participations : Communes, ORANGE, concessionnaire (points de raccordement), tiers (dont DTMO) et groupements, <i>remboursement TVA concessionnaire (sera déduit du montant des crédits qui seront inscrits au budget 2021)</i>	7 037 659 €
	Financement des travaux d'installation et réseau d'ECLAIRAGE PUBLIC : participations des Communes, participations tiers (dont DTMO) et groupements	915 000 €
	Financement des travaux d'installation des infrastructures de RECHARGE pour VEHICULES ELECTRIQUES : subventions financeur extérieur (REGION programme ADVENIR)	90 000 €
	Financement des études d'installation de chaufferies BOIS et réseaux techniques : participation des Communes	35 000 €
	Financement des travaux d'installation de centrales solaires photovoltaïques (budget annexe PHOTOVOLTAIQUE) : subventions financeurs extérieurs (REGION)	117 945 €
	Financement des travaux travaux de création de chaufferies bois et réseaux de distribution (budget annexe RESEALX de CHALEUR & FROID) : subventions financeurs extérieurs (ADEME, REGION, DEPARTEMENT)	861 814 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT - Travaux	9 057 418 €

Après intégration des dépenses et recettes attendues pour l'ensemble des investissements envisagés, ainsi que la proposition de souscription d'un emprunt pour le financement du nouveau siège, le besoin de financement s'élève à environ 5 348 000 € :

BUDGET PRINCIPAL & ANNEXES		DOB 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - Travaux et subventions versées	17 863 354 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT - Travaux	9 057 418 €	
AUTOFINANCEMENT NECESSAIRE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX	8 805 935 €	
Dépenses imprévues d'investissement (Bpal + BA01 + BA02)	293 162 €	
Investissements divers hors travaux (dépense)	366 400 €	
Construction des nouveaux locaux du SDEM50 (dépense)	1 130 000 €	
Participation SEM WEST ENERGIE (dépense)	500 000 €	
<i>FCTVA attendu sur investissements 2019 (recette)</i>	930 000 €	
<i>Subventions reçues pour investissements divers hors travaux (recette)</i>	30 000 €	
AUTOFINANCEMENT NECESSAIRE AU FINANCEMENT HORS TRAVAUX	1 329 562 €	
AUTOFINANCEMENT NECESSAIRE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT de l'ensemble des budgets	10 135 497 €	
Financement des travaux d'installation de centrales solaires photovoltaïques (budget annexe PHOTOVOLTAIQUE) par reprise de l'excédent d'investissement 2020 de ce budget (issu des avances du budget principal)	190 544 €	
Financement des travaux travaux de création de chaufferies bois et réseaux de distribution (budget annexe RESEALX de CHALEUR & FROID) par reprise de l'excédent d'investissement 2020 de ce budget (issu des avances du budget principal)	846 938 €	
AUTOFINANCEMENT NECESSAIRE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT du budget principal	9 098 014 €	
<i>Proposition de souscription d'emprunt pour le financement du nouveau siège</i>	<i>3 750 000 €</i>	
AUTOFINANCEMENT NECESSAIRE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT du budget principal après emprunt	5 348 014 €	

Le besoin de financement (soit 5 348 014 €) étant inférieur à la capacité d'autofinancement déterminée précédemment (soit 6 739 200 €), aucun financement complémentaire n'est nécessaire.

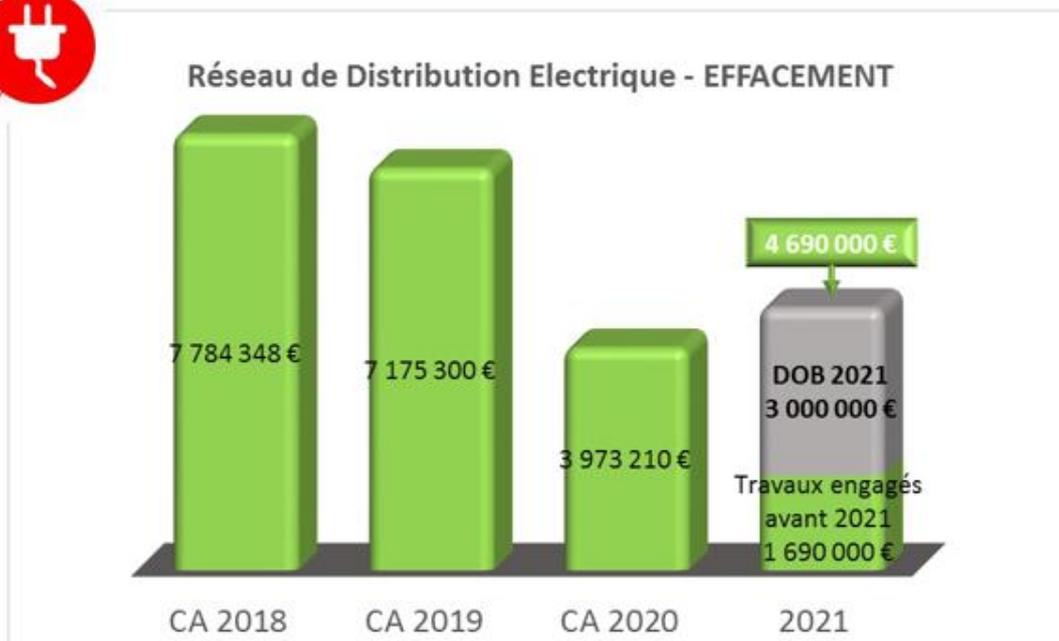
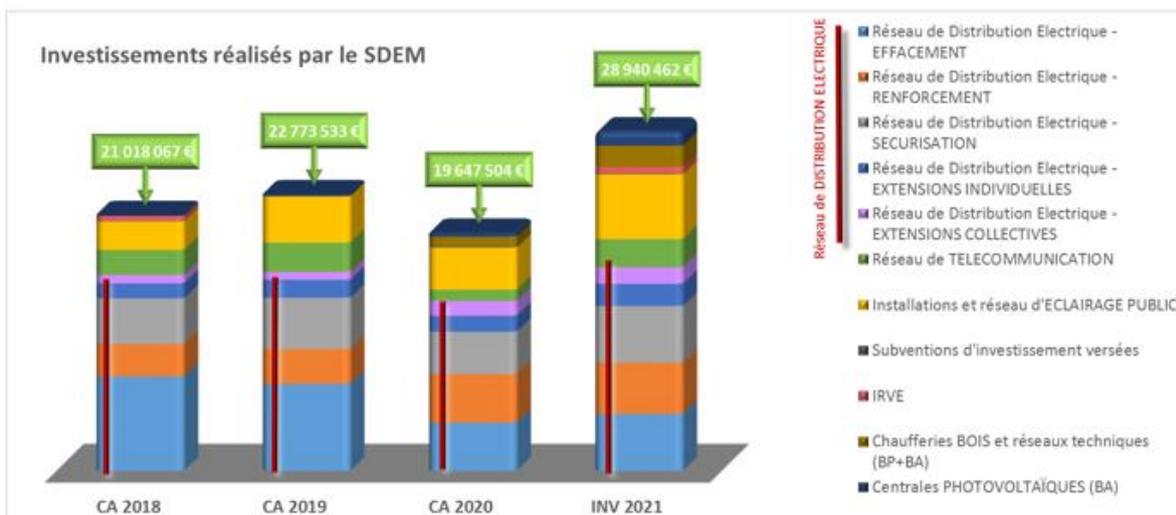
Cependant, cette absence de financement complémentaire s'explique notamment par l'inscription d'un emprunt de 3 750 00 € pour la construction du nouveau siège du SDEM50. Cet emprunt viendrait couvrir non seulement les dépenses de l'exercice mais aussi celles restant à réaliser sur l'exercice 2022, net de subventions et FCTVA. Le déblocage de l'emprunt pourrait ainsi se faire progressivement selon les besoins.

Les résultats antérieurs reportés (soit 27 017 305 €) viendront financer le solde des dépenses et recettes engagées antérieurement à 2021 en section d'investissement représentant un besoin de financement de 4 796 715 €.

Ainsi, la faisabilité financière de l'ensemble des projets envisagés pour l'année peut être validée.

La faisabilité financière étant vérifiée, les différents types de travaux envisagés peuvent être évoqués en détail.

Le détail des investissements envisagés pour l'année 2021 figure ci-après.



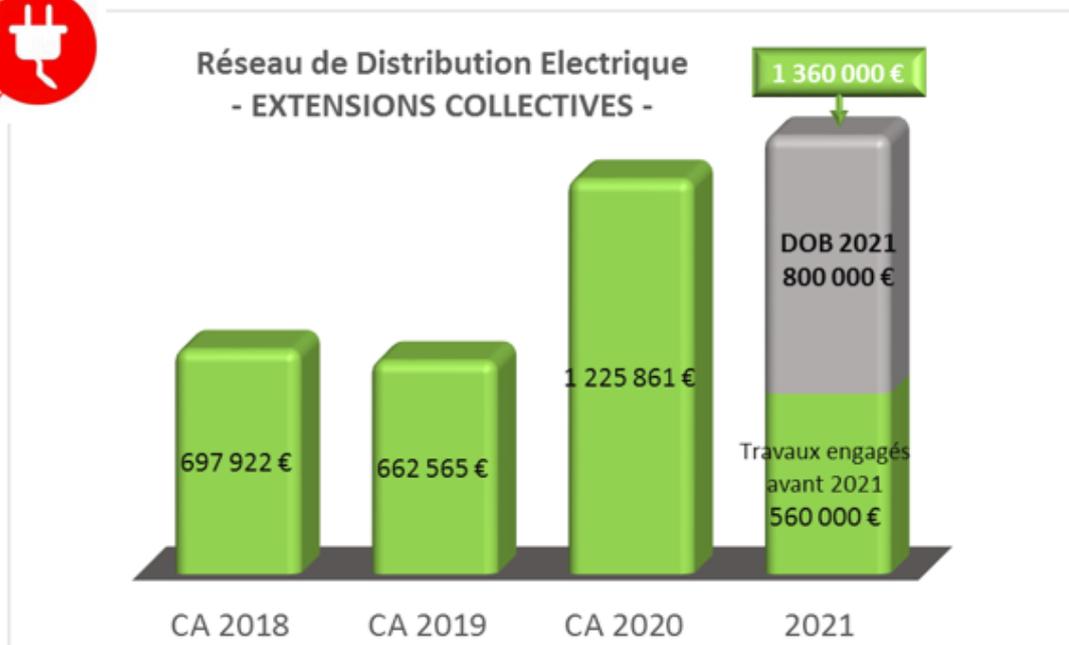
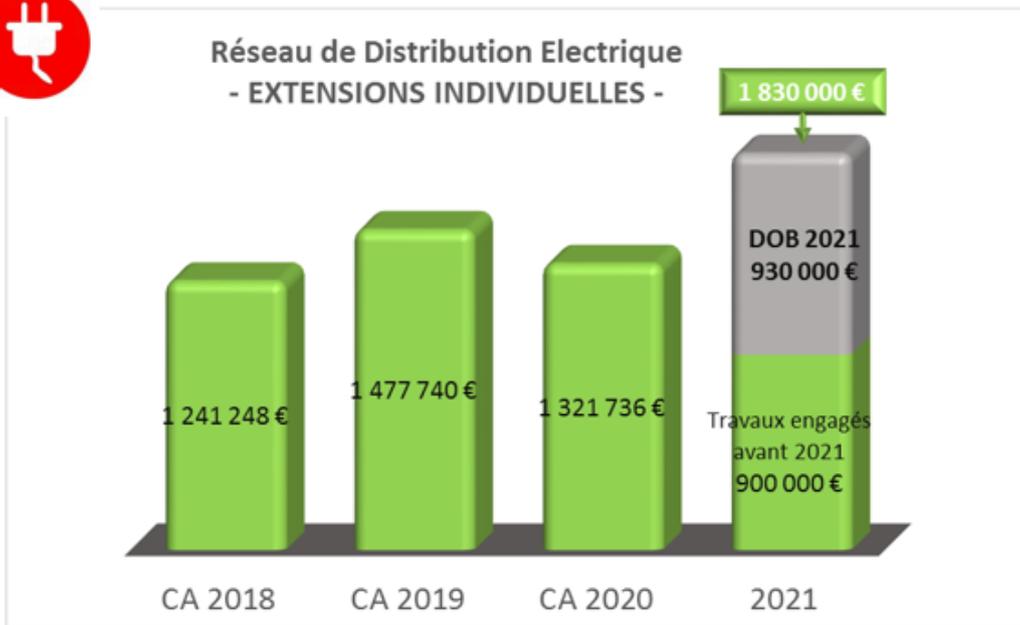


Réseau de Distribution Electrique - RENFORCEMENT



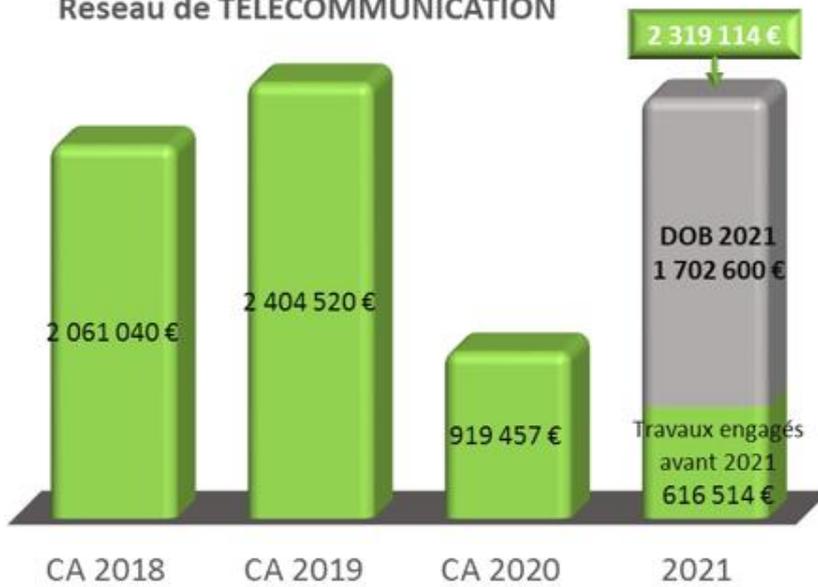
Réseau de Distribution Electrique - SECURISATION





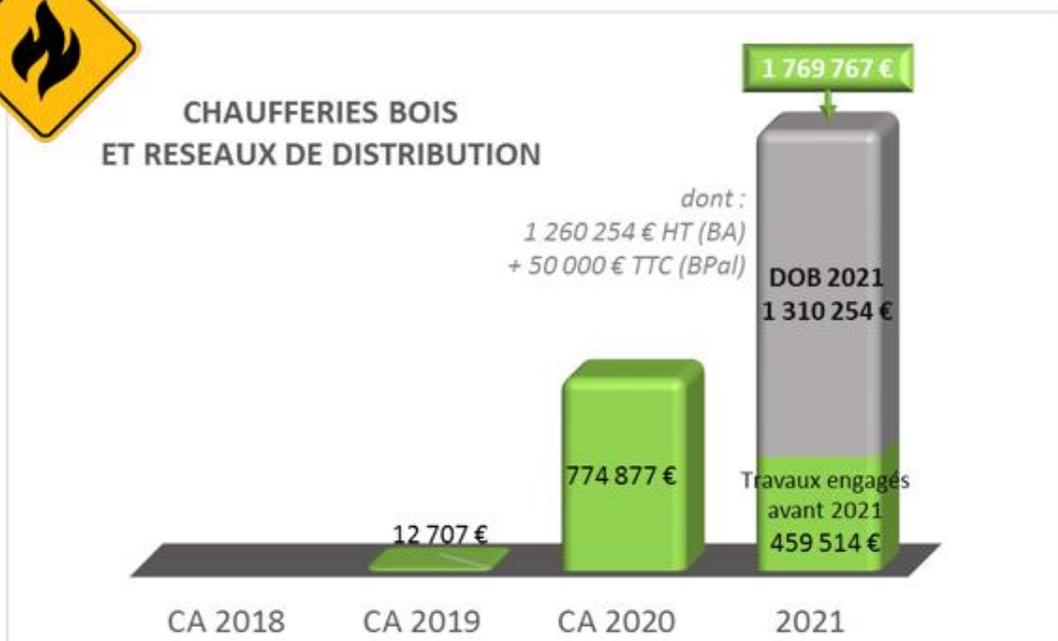
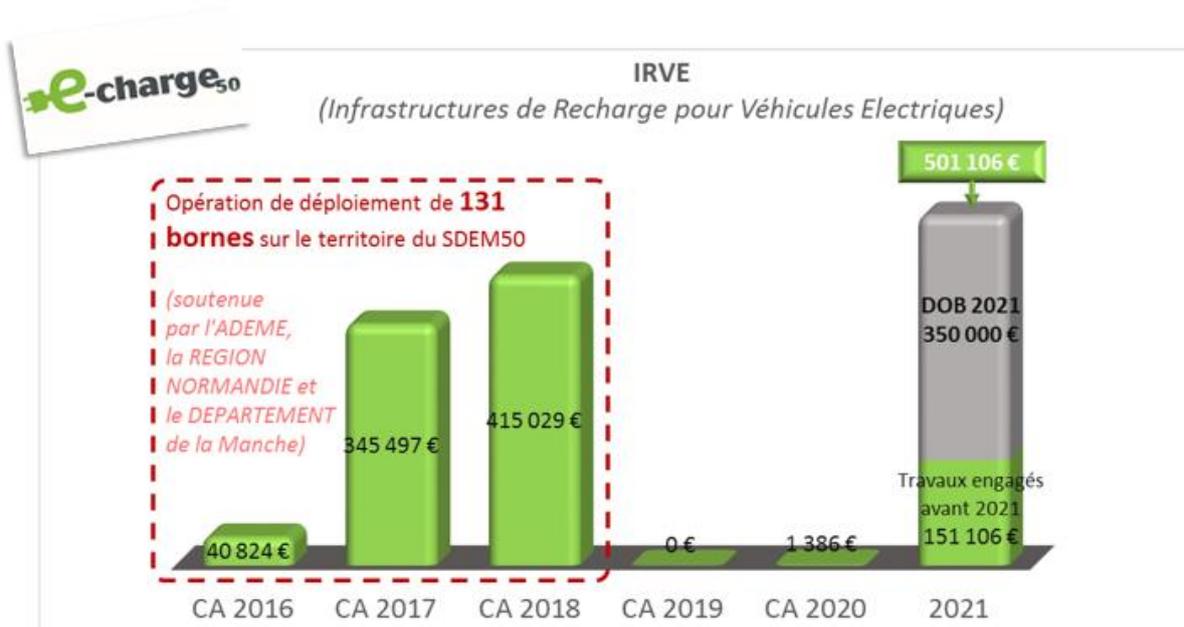


Réseau de TELECOMMUNICATION



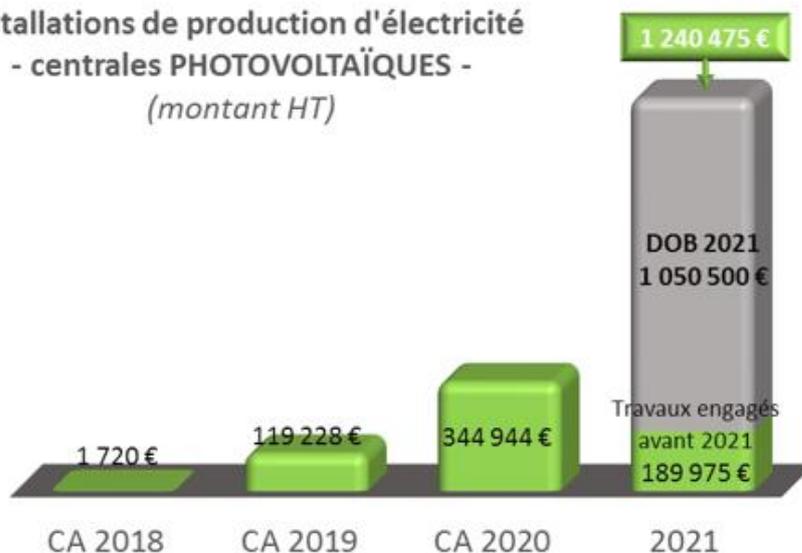
Installations et réseau d'ECLAIRAGE PUBLIC



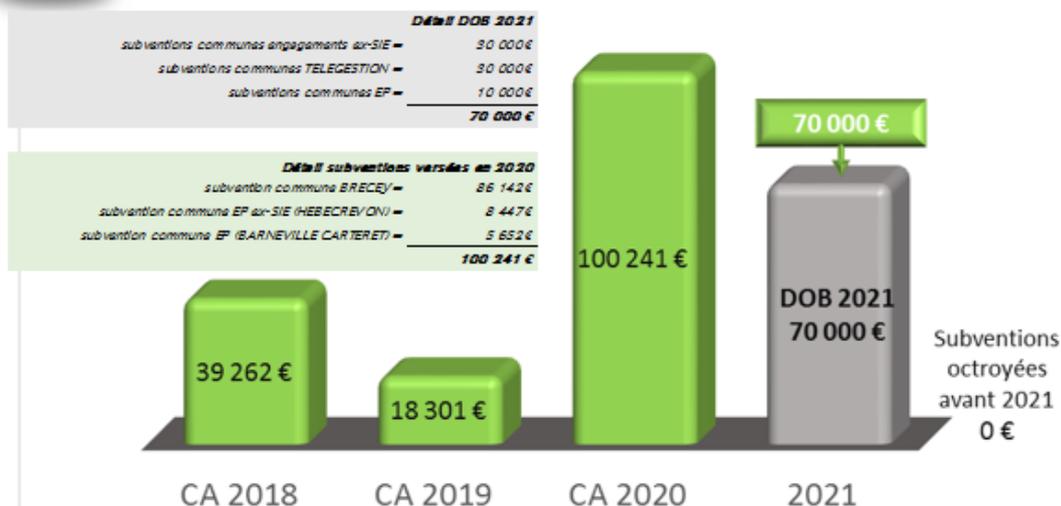




**Installations de production d'électricité
- centrales PHOTOVOLTAÏQUES -
(montant HT)**



Subventions d'investissement versées



Monsieur LANGLOIS estime que le reste à charge de 40 % sur le domaine de l'éclairage public est important et demande si le syndicat pourrait financer davantage l'éclairage public.

Monsieur BRAUD indique que cette participation du SDEM50 est conforme au guide des Aides voté lors de la session du Comité du 16 décembre 2020.

Monsieur DUPONT ajoute que les communes ont la possibilité d'obtenir d'autres aides comme les amendes de police de 30% ou de la DETR..

Monsieur DUPONT s'interroge sur les subventions possibles pour le futur siège social.

Monsieur BRAUD indique que le syndicat bénéficiera d'une subvention de la Région et qu'il n'a pas connaissance à ce stade de possibles subventions supplémentaires pour la construction de ce siège.

Monsieur LENESLEY souhaite connaître le temps de remboursement de l'emprunt du siège.

Monsieur BRAUD indique qu'il n'est pas encore fixé mais qu'il sera vraisemblablement de 20 ou 25 ans.

Les membres du Comité Syndical, décident à l'unanimité :

- *De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.*

Ressources humaines

11. Adhésion au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel renouvelé par le CDG50.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que depuis 2006, le SDEM50 adhère à un contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel, par l'intermédiaire d'un marché lancé par le Centre de Gestion de la Manche (CDG50).

Ce contrat garantit au Syndicat une couverture contre les risques liés aux décès, aux accidents de service, aux maladies professionnelles, aux congés de longue maladie, aux congés de longue durée, aux congés de maternité et aux congés de maladie ordinaire.

Le contrat en cours, souscrit par délibération du 9 février 2017, arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le CDG 50 lance une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à compter du 1er janvier 2022.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'habiliter le CDG50 à souscrire pour le compte du SDEM50 le contrat d'assurance groupe des risques statutaires.*

Questions diverses

12. Questions diverses.

Délibérations du Bureau Syndical du 28/01/2021.

Délibérations prises par le bureau syndical	Date
Convention de groupement de commandes pour l'installation de centrales solaires avec SAINT-LO AGGLO (lieu : Condé/Vire et Saint Jean D'Elle)	28/01/2021
Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'études prospectives relatives aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)	28/01/2021
Plan de formation 2021	28/01/2021

Délibérations prises par délégation.

Décisions prises sur délégation	Date
Décision de retour à un prix ARENH pour l'année de livraison 2021 – Marché subséquent d'acheminement et de fourniture d'électricité n°2019-AC-01 (groupement d'achat)	11/01/21
Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois à JUVIGNY-LES-VALLEES	13/01/21
Signature du contrat de prestation d'étude et de conseil en assurances (AMO) dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance du SDEM50	13/12/21
Signature du marché relatif à l'achat d'un véhicule neuf –segment B	27/01/21
Signature du marché relatif à la mission de développement d'un outil de gestion des interventions de conseil en énergie partagé (CEP)	27/01/21

Dates des prochaines réunions.

- Bureau Syndical : 25/03/2021
- Comité Syndical : 08/04/2021

Monsieur BRAUD remercie tous les membres du Comité syndical pour leur présence ainsi que tous les intervenants pour la présentation des différents rapports.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 15.

Le PRÉSIDENT du SDEM50
Jean-Claude BRAUD

